



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

mercredi 29 avril 2020 à 15h00
en visioconférence

PROCES VERBAL

LES RAPPORTS

Monsieur le Maire	1
LA SEANCE EST OUVERTE à 15h07 SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR Nicolas FLORIAN MAIRE DE BORDEAUX	
Communication sur l'état des lieux de la situation sanitaire	
Communication sur la mobilisation de la Ville de Bordeaux face à la crise sanitaire	24
D-2020/100	47
Modalités d'organisation du Conseil Municipal en visioconférence en période de crise sanitaire	
D-2020/101	51
Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire	
DELEGATION DE Madame Emmanuelle CUNY	55
D-2020/102	56
Crise sanitaire et sociale due au Covid-19. Aide aux familles. Révision de la grille tarifaire de la restauration scolaire année scolaire 2019-2020	
D-2020/103	61
Ouverture des écoles dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID - 19 et mise en place d'un service d'accueil minimum exceptionnel	

**LA SEANCE EST OUVERTE à 15h07 SOUS LA
PRESIDENCE DE MONSIEUR Nicolas FLORIAN
MAIRE DE BORDEAUX**

Etaient Présents :

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Madame Chantal FRATTI, Monsieur Paul AZIBERT, Madame Ghislaine BUISSON, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY, Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 17H00

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE (donne pouvoir à Madame Anne BREZILLON), Monsieur Guy ACCOCEBERRY (donne pouvoir à Monsieur Yohan DAVID), Monsieur Vincent FELTESSE

MONSIEUR LE MAIRE

M. LE MAIRE

Avant de démarrer officiellement cette séance, d'abord vous dire qu'elle va être un petit peu particulière dans sa forme, on est « Loin des yeux, mais pas loin des cœurs ». Tout cela va être un petit peu nouveau que de communiquer par écrans interposés et déjà l'ensemble des collègues lors de cette séance.

Parmi les règles de bienséance, c'est le cas de le dire, et modalités techniques, vous rappeler d'abord qu'il faut couper son micro par principe et ne l'ouvrir que quand il y a une demande de parole et que j'aurai accordé cette prise de parole parce qu'autrement, il y a un bruit de fond et cela donne une cacophonie qui trouble la bonne audition des échanges. Donc couper son micro par principe avant que cela soit moi qui le fasse par autorité si je sens qu'il y a trop de larsen.

Pour la demande de prise de parole, vous avez sur votre écran un fil dit de conversation, certains ont signalé leur connexion et ont dit bonjour à tout le monde. C'est par ce biais-là qu'il faut faire une prise de parole, une demande de prise de parole et c'est à ce moment-là qu'au fil de l'eau, je les accorderai.

D'abord, j'espère que tout le monde va bien. Il y en a un certain nombre que j'ai déjà eus en contact direct. C'est la première fois que l'on retrouve notre réunion collégiale et, première chose, j'espère que tout le monde se porte bien. On approche d'une échéance importante qui va être le desserrement du confinement, cela ne sera pas le sujet du conseil municipal. Le conseil municipal va tourner autour d'abord d'une présentation, et je remercie de sa présence, le Directeur général du CHU, Monsieur Yann BUBIEN qui est à mes côtés, et que je remercie. Il nous fera une présentation d'un état des lieux de la situation sanitaire sur l'agglomération, et sur Bordeaux en particulier. Vous aurez l'occasion, pour ceux qui le souhaitent, de pouvoir ou l'interroger, ou commenter, mais chacun pourra s'exprimer à ce moment-là.

Nous démarrons le conseil municipal par un appel nominal par ordre alphabétique pour veiller aux présences. Je vous proposerai la désignation d'un secrétaire de séance et sachant qu'il y a trois délibérations sur lesquelles il y a des votes qui doivent être émis, plutôt que de faire quelque chose de très long et de très fastidieux qui serait un appel individuel pour vous demander votre position de vote, j'en appellerai à un vote global par groupe et que celles et ceux qui souhaiteraient exprimer un vote contre ou une abstention me le précisent par le fil des conversations et comme cela il en sera pris bonne note plutôt qu'un appel individuel des choses.

Je rappelle que cette séance du conseil municipal est présentée sur le site numérique de la Ville, que l'on est donc suivi par nos concitoyens comme c'est le cas lors des précédents conseils municipaux avec cette particularité, c'est qu'ils n'ont pas une vision de la globalité de l'hémicycle ou de la salle, mais plutôt les interventions des uns et des autres.

Avant d'ouvrir cette séance, je remercie encore une fois Monsieur Yann BUBIEN de sa présence. On a pu vérifier – enfin « vérifier », le terme est sûrement excessif - mais combien Monsieur le Directeur a géré de façon très remarquable et très transparente cette crise qui ne date pas de la date du confinement, mais je rappelle que Bordeaux - et nous étions ensemble les 24 et 25 janvier - avait les premiers cas de COVID-19 sur le territoire français et j'avais déjà exprimé publiquement que je constatais le sang-froid, le professionnalisme et la maîtrise de notre service de santé, de l'hôpital et de son directeur en particulier.

Encore une fois merci Monsieur Yann BUBIEN et donc, en préalable de la séance, je vous cède la parole pour une présentation et, si vous en êtes d'accord, pouvoir répondre aux questions qui pourraient être posées par nos collègues.

Communication sur l'état des lieux de la situation sanitaire

Présenté par Monsieur Yann Bubien, Directeur Général du CHU de Bordeaux

M. BUBIEN

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, bonjour à toutes et à tous, merci. Alors évidemment vous m'avez invité comme Directeur général du CHU et comme représentant légal de l'établissement, mais je suis là aussi pour représenter l'ensemble des 14 200 personnes qui travaillent au CHU et c'est à eux que je voudrais dédier cette petite présentation parce que c'est vrai que l'on parle beaucoup aujourd'hui des médecins, des infirmières, mais moi je pense à tout le reste du personnel parce que 14 200 personnes, cela fait beaucoup et ce sont aussi des personnels administratifs, logistiques, médico-techniques, techniques, soignants, médicaux et c'est à eux que je voudrais dédier cette petite présentation.

Vous avez peut-être reçu, je l'espère, un document que j'ai envoyé aujourd'hui pour cette présentation. Un document que j'ai essayé à la fois exhaustif et synthétique sur la pandémie internationale que nous avons actuellement et un focus évidemment sur Bordeaux et la Nouvelle Aquitaine. Donc je vais essayer de commencer le plus chronologiquement possible au début et puis venir progressivement à la Ville de Bordeaux.

Vous le savez, le 31 décembre dernier, 2019, c'est l'OMS qui fait une première alerte en indiquant un tir groupé de pneumonies, ce que l'on appelait « pneumonie » à l'époque, dans la région de Hubei en Chine à Wuhan. Et puis en janvier, un nouveau coronavirus est identifié, c'est ce que l'on appelle le COVID-19, le 9 janvier. Et puis le 24 janvier, le Maire vient de le dire à l'instant, Bordeaux a le premier cas de COVID-19 sur le territoire français, le vendredi 24, à Bordeaux. Évidemment, c'est une situation qui a bouleversé le CHU de Bordeaux à l'époque et qui a vu toute une organisation qui a été revue à l'aune de ce COVID-19 que l'on ne connaissait pas encore vraiment. Mais comme vous le savez, au CHU de Bordeaux, et de longue date, on a un excellent service de maladies infectieuses, maladies tropicales, maladies du voyage, qui est dirigé par plusieurs professeurs dont le Professeur Denis MALVY que maintenant tout le monde connaît et qui fait partie du Conseil scientifique du Président de la République et donc nous recevons à Bordeaux, alors même que la ville est jumelée avec Wuhan, on reçoit le premier patient, un patient français, bordelais, qui était allé en voyage d'affaires en Chine. Et puis l'urgence sanitaire est déclarée par l'OMS et cela, c'est le 30 janvier, donc une semaine après.

Quelle est la situation aujourd'hui ? Vous le voyez dans le graphique que je vous ai donné, je ne vous donnerai pas tous les chiffres là, maintenant vous pouvez les regarder, mais on note aujourd'hui 3 millions de personnes qui sont atteintes du coronavirus. 126 000 cas en France, 89 000 personnes qui ont été hospitalisées depuis dans nos hôpitaux et on l'a vu régulièrement dans les médias ces derniers temps, et puis malheureusement 23 000 décès. Je voudrais aussi signaler les 70 000 personnes dans les EHPAD qui sont touchées, on le sait. C'est un sujet dont on reparlera au cours de ma présentation parce que là aussi, nous nous sommes unis, ce n'est pas que le CHU qui a travaillé sur ce sujet, mais c'est avec l'ensemble des collectivités territoriales bien sûr, la Préfecture, l'ARS, mais aussi les établissements privés - je le dis et je le répéterai pendant ma présentation - avec les cliniques privées, avec les médecins libéraux, avec les personnels de santé libéraux, infirmiers, kinés libéraux avec qui on a bien travaillé.

La situation en Nouvelle Aquitaine. Aujourd'hui vous le savez, on est la région la moins touchée. La dernière étude très intéressante que j'ai diffusée récemment de l'Institut Pasteur, de l'INSERM, indique que la région Nouvelle-Aquitaine est la moins touchée de France avec 1,4% de la population qui est touché par le COVID-19 alors que l'on a une moyenne nationale proche de 6 aujourd'hui. Donc on a été beaucoup moins touché. On a été moins touché pour plusieurs raisons. D'abord nous avons eu la chance de ne pas avoir de clusters, de foyers contrairement à certaines régions notamment dans le Grand Est, on l'a vu à Mulhouse ou en Île-de-France et dans le Nord de la France, on l'a vu avec le cluster de l'Oise. On a eu la chance de ne pas avoir de gros clusters de cette taille-là qui ont répandu l'épidémie. Mais on a eu aussi la chance de s'organiser très tôt puisque je vous le disais, comme on a eu le premier patient le 24 janvier et que l'on avait d'excellents services d'épidémiologie et de virologie, on s'est tout de suite extrêmement bien organisé sur le territoire et on a immédiatement, le jour même, le 24 janvier, on a dépisté énormément et on a isolé toutes les personnes qui pouvaient être au contact, et c'est vrai que dans les semaines et les mois qui ont suivi, on a adopté cette politique-là, cette stratégie épidémiologique qui a extrêmement bien fonctionné.

Le CHU, je vous le disais, sa vie, elle a été bouleversée par le COVID-19. Depuis deux, trois mois, on ne parle plus que de cela, on ne fait plus que du COVID-19 alors même qu'évidemment, on a beaucoup d'autres pathologies qui arrivent au CHU et c'est fort heureux et cela aussi, on en reparlera.

Alors tous les matins, on a une cellule de crise à 8 heures 30 au CHU avec les principaux personnels concernés, chefs de service évidemment de réanimation, d'épidémiologie, de virologie, des urgences qui

son présents pour travailler sur le sujet. Tous les matins, nous faisons le point sur la situation épidémique en Nouvelle Aquitaine, en Gironde et à Bordeaux et au CHU. Et nous réadaptions évidemment le nombre de lits en fonction de l'activité du moment et du taux d'épidémie que nous avons. Demain matin par exemple, à 8 heures 30, je commencerai en présidant, avec le Président de la commission médicale de l'établissement, cette cellule de crise.

On a un lien quotidien évidemment avec l'ARS, avec le Ministère, la Direction générale de la santé, et puis une communication intense avec nos instances et notamment en CHSCT et en CTE. Voilà.

Donc je vous le disais, un premier patient qui a été pris en charge et qui est sorti au bout de trois semaines, qui est sorti guéri au bout de trois semaines. Dépistage massif, je vous en ai parlé.

Trois phases à compter de mars 2020. D'abord, on a déprogrammé tout ce qui n'était pas urgent, on a gardé évidemment toutes les urgences vitales, toutes les urgences, toutes les semi-urgences et puis on a déprogrammé tout ce qui était chirurgicalement non urgent et qui pouvait attendre un mois, deux mois. Nous avons déprogrammé et cela pose évidemment un vrai sujet aujourd'hui.

On a maintenu toutes les activités urgentes, les services d'urgence, et puis il est à noter que si vous regardez par exemple l'entrée aux urgences adultes comme aux urgences pédiatriques, on a eu une diminution très brutale à partir du mois de mars de 50 à 60 % d'activité, ce qui montre que beaucoup de personnes non seulement ont respecté le confinement, mais ont surtout évité l'hôpital, ce qui n'est pas sans poser aussi certains problèmes.

Et puis depuis le 20 avril, nous préparons un déconfinement parce qu'il est nécessaire de reprogrammer des opérations qui ont donc été décalées. Le 11 mai arrive évidemment très vite, et comme vous le savez, pour programmer des opérations, cela prend un peu de temps parce qu'il faut évidemment plusieurs rendez-vous, il faut que le patient puisse venir. Tout cela s'organise.

L'hôpital s'est adapté sur l'ensemble du CHU, vous connaissez nos principaux sites : Pellegrin, Haut-Lévêque, Xavier ARNOZAN, Saint-André. Je voudrais aussi parler de Lormont parce qu'à Lormont, on a un très gros établissement gériatrique avec un EHPAD dans lequel je suis allé plusieurs fois et notamment la semaine dernière pour voir un peu l'organisation. On a réussi à s'organiser notamment à Lormont pour éviter que des personnes soient contaminées, et c'est ce que nous avons réussi à faire puisque pour l'instant, on a évité toute contamination dans cet hôpital.

Aux urgences, qu'elles soient adultes ou pédiatriques, on a créé un poste médical avancé. Ce sont des grandes tentes du SAMU que l'on met en amont des urgences, de manière à avoir un circuit dédié et cela a été une des volontés du CHU, c'est d'organiser vraiment des parcours dédiés pour qu'il y ait des parcours COVID+, COVID positif ou suspects COVID et puis des parcours COVID-, c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas le COVID. Et cela, c'était évidemment pour rassurer les patients qui viennent, mais aussi les personnels hospitaliers pour évidemment appliquer tous les gestes barrières.

Je vous ai mis quelques photos assez intéressantes dans les diapositives que nous vous avons envoyées. On a créé aussi une grosse unité de dépistage que le Premier Ministre et le Ministre de la Santé sont venus visiter, il y a deux mois déjà. Là aussi, c'est parce que l'on avait un service qui était très en amont. On a créé une unité de 600 m² de dépistage aujourd'hui qui nous sert beaucoup parce que l'on peut dépister énormément de monde, ce qui est un des nerfs de la guerre aujourd'hui. Et puis je vous le dirai tout à l'heure, on s'organise avec des *drives* pour pouvoir dépister des personnes qui arrivent en voiture.

Un laboratoire de virologie qui a été évidemment extrêmement sollicité. Je voudrais vraiment les remercier parce que du jour au lendemain, ils se sont retrouvés avec des centaines et des milliers de tests à réaliser. Ils ont réorganisé totalement le laboratoire de virologie pour y répondre. Là aussi, je vous en reparlerai parce qu'à Saint-André, on est en train d'organiser et d'installer cette semaine, j'y vais justement juste après cette présentation à Saint-André, voir une unité de dépistage haut débit que l'on met en place et qui fonctionnera, dès cette semaine, et à plein pour faire 2 000 dépistages par jour de plus que ceux que nous faisons actuellement.

On a été très innovant au CHU de Bordeaux, je crois, dès le début, je vous l'ai dit par cette unité de dépistage et puis par des plateformes que nous avons créées. D'abord une plateforme Ville-Hôpital qui pour moi était vraiment essentielle. Aujourd'hui, on a une plateforme avec une douzaine de médecins, étudiants en médecine, internes en médecine, qui sont présents dans une grande salle à Pellegrin et qui reçoivent tous les jours, y compris le week-end, les appels de tous professionnels de santé de Nouvelle Aquitaine qui souhaitent nous joindre, que ce soit médecins ou autres. Le lien avec le libéral, il est essentiel et on va le

voir aussi dans la période de déconfinement. C'est un lien qui est majeur et que l'on a réussi à établir au CHU de Bordeaux.

Une deuxième plateforme importante après la plateforme Ville-Hôpital, c'est une plateforme Rafael. Rafael, c'est une application numérique que l'on a mise à disposition de l'ensemble des personnes qui sont COVID et qui sont à domicile. C'est très simple à utiliser. C'est une application que l'on a sur son *Smartphone* et on remplit tous les matins les symptômes que l'on a. En fonction des symptômes, ils sont envoyés systématiquement tous les matins au médecin libéral traitant et à la plateforme Raphael que nous avons au CHU à Pellegrin et tous les patients qui ont eu une difficulté - par exemple problème respiratoire, augmentation de température, des difficultés à avaler - ils sont rappelés par un médecin le matin même pour voir s'ils nécessitent par exemple une hospitalisation. Cela marche extrêmement bien.

On a aussi un simulateur numérique de formation sur le COVID qui vient d'être mis en place. On a une application Canopé pour les troubles du sommeil qui vient d'être mise en place également. Et puis on a développé la téléconsultation. Vous le savez, la télémedecine ou le télésoin parce que ce n'est plus que de la télémedecine puisqu'aujourd'hui, il y a la possibilité pour des soignants qui ne sont pas médecins de faire du télésoin. On a développé énormément le télésoin entre nos médecins et les patients de manière à éviter des problèmes notamment sur d'autres pathologies que le COVID et qu'il faut bien suivre.

Et puis on a été innovants aussi sur les équipes. Il y a plus d'un mois, on a été les premiers à Bordeaux à lancer une équipe mobile de gériatrie et cette équipe mobile de gériatrie, c'est quoi ? C'est une équipe composée de cinq ou six personnes qui, tous les jours, partent dans un minibus dans les EHPAD de Bordeaux Métropole porter, à la demande des EHPAD bien sûr, de chaque EHPAD public ou privé - chacun peut demander à être dépisté - et donc on va dépister les résidents sur place, tous ceux qui vivent dans les EHPAD et puis les personnels qui y travaillent. On va aussi les informer des dernières nouveautés sur le COVID parce que nous le savons, et on le voit bien avec l'ensemble de *fake news* que l'on voit en permanence sur les réseaux sociaux, on a besoin de formations et d'informations et donc cela fonctionne extrêmement bien.

Voilà, on a aussi une époque pass-mobile qui est gérée à Saint-André pour les gens du voyage, pour les squats, pour les foyers d'accueil. On a exactement la même chose, une équipe qui va dépister dans tous les lieux. On va sur place pour dépister toute personne qui en a besoin.

Et puis on a une équipe mobile éthique, on a des éthiciens qui travaillent parce qu'avec une nouvelle épidémie, un nouveau virus, de nouvelles pratiques, on a besoin aussi d'éthique pour les professionnels de santé. Donc une mobilisation exceptionnelle, je vous le disais, au CHU avec des personnalités comme le Professeur MALVY qui fait partie, je vous le disais, du Comité scientifique national qui a été lancé par le Président de la République.

En matière de recherche, on a été très innovant aussi, on a lancé une quinzaine de protocoles actuellement d'équipes recherche, d'essais cliniques qui ont été lancés dont COVERAGE que nous avons lancé, il y a deux semaines, au stade Chaban-Delmas parce qu'il nous fallait beaucoup de place. La Mairie nous a prêté un grand gymnase qui nous permet aujourd'hui d'avoir des équipes pour faire cet essai clinique qui va durer tout le long de l'épidémie. C'est quoi COVERAGE ? C'est un essai clinique sur 1 000 patients à domicile, 1 000 patients qui ont le COVID avec quatre traitements différents qui vont être appliqués dans le cadre d'un protocole clinique. Et c'est un projet qui est énorme, qui a cette semaine remporté nombre de financements nationaux et qui va faire l'objet d'une application dans d'autres régions françaises et même dans d'autres pays très vite parce que c'est vraiment un essai clinique tenu et dirigé évidemment par le CHU et par l'Université de Bordeaux sous la direction du Professeur Denis MALVY.

Au CHU, on a publié tous les jours des bulletins de manière à dire exactement et être très transparent sur le nombre de patients qui étaient suivis au CHU de Bordeaux. Aujourd'hui, on a 113 patients qui sont hospitalisés pour COVID au CHU dont 37 en réanimation. Donc vous voyez, il y a une diminution qui est très forte, très progressive, mais importante et on l'a vu dès le confinement. Le confinement au CHU de Bordeaux, on a vu que cela marchait extrêmement bien. On a eu très vite un plateau du nombre de cas, du nombre de personnes en réanimation et on a vu progressivement une baisse des personnes hospitalisées, des cas testés et du nombre de personnes en réanimation, ce qui est une très bonne chose, alors même que le CHU de Bordeaux s'était extrêmement bien organisé pour avoir un nombre de lits très conséquent en matière de réanimation médicale évidemment.

Je vous ai envoyé tous les chiffres de suivi aujourd'hui d'activité sur l'épidémie du COVID et vous avez tous les chiffres dans le document que l'on vous avait envoyé sur cette activité si cela vous intéresse.

Le nombre total de patients que l'on a hospitalisés en tout, en cumulé, cela a été 482 personnes. On a eu 51 décès et puis on a évidemment heureusement beaucoup de personnes qui sont guéries et qui sont retournées chez elles. Alors vous le savez, ce sont des périodes qui sont très longues parce que les cas les plus graves qui sont en réanimation, une réanimation médicale, cela dure deux semaines, même parfois trois semaines, et après on a des séquelles importantes suite à un coma évidemment artificiel, des séquelles plus ou moins importantes notamment neurologiques ou physiques, ce que l'on peut comprendre, et donc un retour en soins de suite et réadaptation. On a un gros service de SSR, les SSR de la région se sont bien adaptés à la situation de manière à rééduquer évidemment tous ces patients qui ont passé deux à trois semaines en réanimation. Là, il faut parler aussi de tous les patients que nous avons accueillis puisque c'est le CHU de Bordeaux qui a accueilli le plus de patients venant d'autres régions. On a été les plus solidaires dès le début d'ailleurs puisqu'on a été les premiers à recevoir des patients du Grand Est de Mulhouse à cinq reprises. Vous imaginez évidemment un patient qui a été malade à Mulhouse, qui était dans le coma artificiel à Mulhouse, qui a été transporté évidemment sans s'en rendre compte à Bordeaux et qui se réveille deux semaines plus tard à Bordeaux sans sa famille, sans ses affaires, sans rien avec lui. Vous imaginez évidemment toute la rééducation qu'il peut y avoir après cela.

Les mesures de protection des professionnels au CHU, je voudrais vous en parler un tout petit peu. On a mis évidemment une protection très importante de tout l'ensemble des personnels et d'ailleurs, là aussi, on en revient au 24 janvier. Le 24 janvier dernier, quand on a eu le premier patient, évidemment cela a créé un émoi important non seulement en France, mais également au CHU. Et tout de suite évidemment, les agents sont venus me dire : « Mais comment on fait, etc. », et donc on a mis en place très très vite pendant le week-end tout un protocole avec le service d'hygiène que je souhaite remercier, avec le service de médecine du travail, pour protéger l'ensemble de nos patients. Et c'est vrai qu'en plus à Bordeaux, on a eu la chance de ne pas avoir de pénurie de matériels et notamment en matière de masques. On a eu des tensions à certains moments, mais on n'a pas eu de pénurie. Aujourd'hui on est plutôt en bonne situation en la matière.

Une collaboration solidaire, nationale, régionale et locale. On a beaucoup travaillé, c'est normal parce qu'en première ligne en Nouvelle Aquitaine, c'est les centres hospitaliers universitaires. Il y en a trois : il y a Poitiers, il y a Limoges et puis Bordeaux qui est évidemment le plus important et qui était au cœur du système. En deuxième ligne, on retrouve tous les établissements qui ont un service d'urgence et puis, en troisième ligne, les autres établissements et les professionnels de ville.

Voilà pour une organisation territoriale qui a extrêmement bien marché. Avant même la période de confinement et avant même que l'épidémie ne s'installe en France, on a réuni au CHU l'ensemble des cliniques qu'elles soient ESPIC, c'est-à-dire des établissements privés non lucratifs ou bien privés à but lucratif, cela a très bien marché. Je les ai réunis, j'ai pris l'initiative de les réunir très vite, ils sont tous venus en quelques jours, on s'est très bien organisé ensemble. Je les ai réunis à nouveau hier pour que l'on puisse travailler ensemble à la période de déconfinement qui sera très importante. On a très bien travaillé aussi avec la médecine de ville et l'ensemble des professionnels de ville que je revois d'ailleurs la semaine prochaine aussi pour en parler.

Je vous le disais en évacuation sanitaire, on a reçu 29 patients à cinq reprises, deux fois par avion militaire et trois fois par TGV médicalisé. À chaque fois, c'est toute une organisation. C'est très impressionnant. C'est les équipes du SAMU de Bordeaux qui coordonnaient évidemment ces transferts. Ce sont nos équipes du SAMU qui sont parties directement là-bas avec tout notre matériel et notamment les respirateurs dont on parle beaucoup, qui sont allées dans le Grand Est et qui sont revenues avec les patients. C'est un suivi de bout en bout, aller et retour, pour suivre au mieux évidemment les patients. Cela s'est très bien passé. On a un nombre de patients qui sont retournés chez eux déjà par ambulance puisqu'ils repartent ensuite, une fois guéris, une fois le passage en réanimation, une fois le passage en soins de suite et réadaptation, ils repartent en ambulance à la maison.

Je voudrais remercier tout le monde et notamment le SAMU et puis la Préfecture avec qui on a travaillé extrêmement bien sur le sujet.

Sur les dépistages, puisque cela va être un des sujets majeurs de la période de déconfinement comme cela a été annoncé au niveau national. L'équipe de virologie de Bordeaux avec le Professeur Marie-Édith LAFON s'est vraiment extrêmement bien organisée sur le sujet. Déjà aujourd'hui à Bordeaux, on fait beaucoup de dépistages, on peut en faire jusqu'à 1 000 par jour aujourd'hui en ce moment. Avec la plateforme haut débit que nous avons reçue la semaine dernière et que l'on est en train d'installer cette semaine, à partir de la fin de la semaine, la semaine prochaine, on pourra en faire 2 000 de plus. On va être entre 2 500 et 3 000 dépistages par jour au CHU de Bordeaux.

Comment on va faire les choses ? Comment cela va s'organiser ? D'abord, on va dépister toutes les personnes symptomatiques. Vous l'avez vu, on a un virus COVID-19 qui est un virus aux mille et un visages. Au début, tout le monde a pensé que cela ressemblait beaucoup à une grippe, mais on voit bien qu'il a des effets neurologiques, respiratoires, cardiaques, donc c'est beaucoup plus compliqué que nous le pensions. On a vu très vite des pertes de goût, des pertes d'odorat, des choses que l'on n'avait pas notées au tout début. Et donc comme c'est un virus aux mille visages, aujourd'hui ce qui est préconisé, c'est de tester toute personne symptomatique, quel que soit le symptôme. Aujourd'hui on est capable de le faire. Ce sera bien sûr sur orientation médicale, que ce soit le médecin traitant, le médecin spécialiste ou bien notre plateforme médicale. Et donc, on pourra aller dans notre unité de dépistage, et dans des drives que nous sommes en train d'organiser. Au fond de Pellegrin en voiture, avec tout un circuit, sans sortir de sa voiture et un dépistage qui va commencer dès cette semaine à se mettre en place. On va démarrer, on en fera l'annonce officielle très prochainement. Donc un premier drive à Pellegrin avec des personnes qui seront là sur orientation médicale, comme je vous l'ai dit. Un deuxième que je suis allé voir hier qui a été installé à Haut-Lévêque. Pareil en voiture où on passera, on ne sortira pas de sa voiture pour être dépisté. Et un troisième drive, je le dis entre guillemets non seulement parce que c'est un terme anglais, mais aussi parce que là le drive, il sera à Saint-André et il sera piéton. Il sera piéton parce qu'évidemment, il y a des gens qui n'ont pas de voiture, et qui habitent dans le centre, et qui pourront venir se faire dépister de la même manière à Saint-André. Donc, trois drives que nous organisons, et la possibilité d'aller jusqu'à 3 000 dépistages par jour en fonction des demandes qui seront faites. C'est extrêmement important parce que nous le savons, aujourd'hui ce qui compte, c'est de dépister les personnes, de dépister toute personne qui est symptomatique, et de pouvoir l'isoler soit chez elle, si elle en a la possibilité, si elle a une maison ou un appartement assez grand pour pouvoir s'isoler et ne contaminer personne d'autre, soit évidemment dans d'autres endroits comme des options hôtelières qui sont en train d'être étudiées. Voilà.

Toutes les activités vont redémarrer sur l'ensemble de nos sites. On n'a évidemment jamais abandonné notre travail extrêmement important en matière d'oncologie, en matière cardiaque, sur les AVC évidemment, mais on a noté, je vous le disais, une baisse des entrées à l'hôpital. On note que des gens ont peur de venir, ont peur d'être infectés, ce qui n'est pas le cas. Je voudrais les rassurer parce que l'on a des circuits dédiés. Par ailleurs, on sait prendre en charge des personnes qui sont COVID+ ou COVID-, et donc il faut absolument éviter les retards de soins parce que nous le savons, en matière de maladie chronique, ou oncologique, ou cardiaque, ou vasculaire, on sait qu'il peut y avoir des pertes de chance, et cela, moi, je souhaite absolument que l'on redise à la population, et ce matin, dans le journal SUD-OUEST avec le Président de la Commission médicale d'établissement, on a parlé du sujet avec l'ensemble des chefs de service pour que les patients n'attendent pas trop et n'attendent pas que le cas soit extrêmement grave.

Et puis, je voudrais remercier tout le monde parce que l'on a vu beaucoup de solidarité dans ces temps incertains et extrêmement difficiles. On a vu beaucoup d'élans de solidarité, de générosité. Jamais je n'ai vu un phénomène pareil : des dons en argent, des dons en nourriture pour les soignants, des cadeaux pour l'ensemble des soignants, des hospitaliers. Vous avez vu aussi la très belle fresque située Place de la Bourse. Enfin, bref, énormément d'élans de solidarité qui sont très réconfortants, qui font chaud au cœur, qui plaisent beaucoup à l'ensemble des soignants.

Je pense aussi au concert qui a été donné par l'Opéra de Bordeaux qui a énormément plu, qui a eu un succès incroyable auprès de tous mes agents qui m'en parlent et qui m'en parlent encore tous les jours.

Donc, je voudrais remercier l'ensemble des citoyens qui ont fait preuve de cette solidarité, et je vous le redis, je voudrais remercier tous les hospitaliers, les personnels médicaux, soignants, techniques, médico-techniques, administratifs, logistiques qui sont extrêmement importants dans cette période difficile, les collectivités territoriales, la Préfecture, l'ARS et l'ensemble des professionnels de santé du territoire. Merci à toutes et à tous.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur le Directeur pour cette présentation très précise. Vous le savez, à travers vous, le Conseil municipal et la Ville de Bordeaux expriment toute leur reconnaissance aux personnels de santé, mais aux personnels hospitaliers, comme vous le disiez, pour l'efficacité qu'ils ont démontrée pendant cette période et cette faculté de rassurer et d'apaiser nos populations. Nous avons la chance d'avoir un hôpital de centre-ville, deux hôpitaux en ville d'ailleurs entre Pellegrin et Saint-André, mais c'est quelque chose d'ouvert, d'accessible. Même si j'entends, comme vous le disiez très justement, une réticence de beaucoup de nos

concitoyens à se rendre à l'hôpital pour d'autres pathologies que celles qui pourraient être le COVID, vous êtes restés accessibles, ouverts et présents. Donc, je vous remercie de transmettre tous nos remerciements aux personnels de l'hôpital dont vous avez la charge.

M. BUBIEN

Merci.

M. LE MAIRE

Alors, parmi les demandes de parole, j'ai le Docteur BRUGÈRE qui souhaite s'exprimer, qui connaît bien le sujet de par sa profession. C'est l'un des acteurs du Centre d'appel 15 - pardon, je cherchais la formulation exacte - qui participe, vous l'avez signalé Monsieur le Directeur, avec la médecine libérale, à cette prise en charge depuis maintenant quelques semaines, et qui va perdurer.

Allez, Nicolas BRUGÈRE peut prendre la parole.

M. BRUGÈRE

Merci Monsieur le Maire. Vous m'entendez bien ?

M. LE MAIRE

Oui c'est bon, on vous entend.

M. BRUGÈRE

Merci Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, Monsieur le Directeur. Nous venons d'assister à un aperçu de ce qui était la première phase de l'épidémie au CHU, et bravo au CHU, bravo à ce remarquable travail qui a été fait par les soignants, par tout le personnel pour la prise en charge de 15 % des patients, c'est-à-dire les patients en situation de gravité dont la plupart ont été sauvés grâce au remarquable travail de tous.

Si l'épidémie de coronavirus a été moins virulente en Aquitaine que dans d'autres territoires, c'est sans doute, il faut le reconnaître, aussi au travail et à la volonté farouche du Directeur de l'ARS, Michel LAFORCADE, on ne peut pas ne pas le citer, et de toutes ses équipes dédiées, qui sont allées éteindre en Nouvelle-Aquitaine, en Gironde et à Bordeaux aussi tous les foyers infectieux débutants. Nous avons vu sur le terrain se déployer des équipes, et là, on doit aussi rendre hommage à ce remarquable travail qui a été fait, qui a évité les incendies, qui a évité les clusters, et qui a permis de garder le taux bas d'épidémie.

Le premier cas, le Directeur du CHU l'a dit, c'était dans un cabinet de SOS médecins. Une personne rentrant de Wuhan a été repérée, hospitalisée et 14 personnes autour d'elles ont été dépistées et mises à l'abri à cette époque-là à l'écart parce qu'il y avait ce risque. Donc on ne peut pas ne pas citer ce remarquable travail de l'ARS. Et je voudrais profiter de cette tribune pour le faire. L'engagement sans faille de tous les soignants : les soignants hospitaliers, cela a été dit, à l'hôpital, mais aussi en médecine de ville, les médecins, les infirmières, les aides-soignants dans les EHPAD. 80 % de la population atteinte a été prise en charge. Vous savez que, dans ce cadre de COVID, 15 % des patients ont eu une pathologie sévère, mais 85 % n'ont pas de symptômes ou des symptômes légers. Il a fallu les repérer cliniquement. On n'avait pas de test pour les dépister. Donc, on les a isolés. On a fait des surdiagnostics, mais on a permis d'éviter que cette épidémie soit plus large. Et donc vraiment, il faut aussi remercier tous ces professionnels de santé en ville, cela a été dit, en lien avec le CHU, mais aussi le remarquable travail qu'ils ont fait pour éviter que les patients n'aillent au CHU ou à l'hôpital ou dans les hôpitaux de chacun des départements.

Le remarquable travail qui a été fait aussi dans les EHPAD. Nous avons 25 EHPAD à Bordeaux. Il y avait un grand risque que l'incendie prenne dans les EHPAD. Vous savez que les personnes âgées sont très fragiles. C'était un peu comme du bois sec et le virus comme une allumette au milieu de ce bois sec. Le remarquable travail de dépistage qui a été fait dans les EHPAD, dans nos EHPAD, les 25 EHPAD de

Bordeaux et les 75 de la Métropole, puis les 900 en Nouvelle-Aquitaine a permis qu'avant le confinement, le taux d'épidémie soit bas, et ce confinement ensuite a joué un rôle extrêmement efficace, extrêmement important, et là, pour le coup, ce sont les citoyens qu'il faut remercier d'avoir appliqué avec rigueur les consignes du confinement qui ont permis d'avoir ce taux bas.

Maintenant la stratégie, le repérage clinique va être dépassé grâce aux mesures qui vont être prises. Le déconfinement à venir va pouvoir se faire, nous allons enfin pouvoir dépister de manière massive, encore une fois, les médecins généralistes seront en première ligne pour repérer les patients symptomatiques, repérer les personnes de l'entourage. Ils s'appuieront sur toutes les plateformes, comme l'a dit le Directeur du CHU, pour pouvoir faire en sorte que tous les cas contacts soient repérés aussi. Et nous avons vraiment toute une stratégie à expliquer à nos concitoyens de continuer à ne pas avoir peur, ressortir, mais ressortir en faisant attention. Et la décision que vous avez prise, Monsieur le Maire, de faire en sorte que les citoyens puissent avoir un masque, il faudra utiliser un masque dès que l'on sera dans la sphère publique, ce sera important, c'est une des premières mesures. Continuer à utiliser les mesures barrières, garder la différenciation spatiale, l'espace de deux mètres entre chaque personne, mais continuer à vivre, relancer l'économie, permettre aux personnes âgées de sortir de chez elles, leur redonner la liberté, c'est important.

Je vais pouvoir tout à l'heure vous dire puisque je prendrai la parole dans un deuxième temps, surtout ce que le Contrat Local de Santé de la Ville de Bordeaux nous a permis de faire en lien avec tous nos partenaires. Cela a été très important dans toute cette période-là, en particulier avec le CHU, mais aussi avec les autres partenaires. Et puis, je vous parlerai aussi de tout ce que les actions que nous avons mises en place pour les seniors et en particulier grâce au PAERPA. Là, je peux rendre hommage à Michèle DELAUNAY parce que quand elle était Ministre, c'est elle qui a lancé le PAERPA. À Bordeaux, nous avons été site expérimental. Nous avons pu mettre en place 25 actions dont les actions d'accompagnement et une plateforme qui s'occupe des seniors. Grâce à cela, les seniors, en particulier les 22 000 seniors de 75 ans et plus, qui vivent à domicile ont pu être accompagnés, désangoissés par rapport à certaines situations. On a pu faire un certain nombre d'actions auprès d'eux dont je vous parlerai tout à l'heure.

En tout cas, dans cette phase à venir, il faudra continuer à avoir cette rigueur que les personnes ont eue, que les citoyens ont eue, que les professionnels ont eue bien sûr, et cette rigueur, elle est à venir pour non seulement des semaines, mais sans doute des mois, et il faut bien que nous le sachions tous.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE

Merci Cher Nicolas. Vous m'avez précédé dans vos remerciements aussi à l'ARS que j'allais faire un petit peu plus tard, mais qui, bien évidemment, a été un acteur essentiel tant humainement avec son Directeur, Michel LAFORCADE, et avec toutes les équipes, comme vous le signaliez, et l'un et l'autre. Les résultats positifs que l'on a eus en contenant la propagation de la maladie, on les doit à cette coordination, et c'est heureux de votre part d'avoir rappelé aussi les dispositifs qui ont pu être mis en place, partagés, collaboratifs à l'échelle de notre ville.

Madame la Ministre, Madame DELAUNAY peut prendre la parole.

MME DELAUNAY

Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE

C'est bon. On vous attend, Madame DELAUNAY.

MME DELAUNAY

Merci beaucoup de me donner la parole. Merci à Nicolas de son action, mais aussi de ses paroles. Moi aussi, je veux saluer très rapidement Monsieur le Directeur général qui est un nouveau Bordelais et pour lequel notre comité d'accueil COVID a été quand même un peu brutal et il a su répondre à tout cela.

Je veux aussi saluer l'excellente coordination qu'il y a eue entre nos grandes collectivités territoriales, Département, région, villes, mais et aussi bien sûr avec notre ARS, et je salue, moi aussi, Monsieur LAFORCADE.

Je veux être assez succincte, et j'avais deux questions, trois même en tête, adressées à Monsieur Yann BUBIEN, et il a déjà répondu à l'une.

Ma première question était : « Comment pouvons-nous ou comment avons-nous surmédicalisé les EHPAD qui connaissent des difficultés que Nicolas a rappelées ? » Il y a répondu, et je me réjouis de cette équipe mobile de gériatrie qui vient soutenir les équipes parce que, vous le savez, tous les EHPAD n'ont pas de médecin coordinateur à plein temps, loin de là, et je me réjouis beaucoup de ce soutien. À ce propos, d'ailleurs, je serai heureuse que nous ayons dans un moment ultérieur un reflet et des chiffres sur l'activité du service de gériatrie par temps de COVID et sur une éventuelle suroccupation et surmortalité.

Ma deuxième question qui est assez proche, ce sont les liens des EHPAD avec les unités de soins palliatifs ou le réseau de soins palliatifs. Ceci a-t-il pu être mis en œuvre de manière plus solide que ce que ma loi réclamait ? Malheureusement, cela n'a pas toujours été observé. Et dans les cas de ces morts quelquefois en série, et j'espère que cela n'a pas été trop le cas, voire pas du tout, ce contact avec les soins palliatifs est évidemment tout à fait majeur.

Ma troisième question est plus précise encore. Un problème particulier qui est national concerne les cas de contamination en EHPAD qui ne sont pas très, très graves et qui ne sont pas transférés à l'hôpital, mais qui sont contaminateurs. Comme l'a dit Nicolas autrement, un COVID dans un EHPAD, c'est le loup dans la bergerie, et c'est susceptible de faire des dégâts très importants. Est-ce que l'on ne pourrait pas imaginer que notre EHPAD universitaire de Pessac serve, pardonnez-moi de ce mot, d'unité COVID pour les grands âgés. Ce serait une manière de les isoler donc de ne pas contaminer les autres résidents d'EHPAD. Et deuxièmement, d'avoir des équipes de soins très proches et très particulièrement compétents.

Merci encore.

M. LE MAIRE

Merci, Madame DELAUNAY pour, encore une fois, la sagesse de vos propos. Je cède la parole à Monsieur le Directeur qui va apporter des réponses à vos questionnements. Et j'en profite pour saluer les quelque 600 Bordelaises et Bordelais qui sont connectés à l'heure où on parle sur le site de la Ville pour suivre ce Conseil municipal exceptionnel et dans sa forme et sur le fond. Je leur adresse un salut, j'allais dire, très institutionnel de l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Monsieur le Directeur.

M. BUBIEN

Merci Monsieur le Maire. Merci beaucoup, Madame DELAUNAY pour vos propos qui sont toujours très justes et qui me font très plaisir dans votre analyse de la situation d'aujourd'hui. Je vais vous répondre point par point. Je voudrais aussi en plus du secteur médico-social que j'ai cité plusieurs fois dans mes propos, redire aussi l'importance du secteur social dont je n'ai pas assez parlé tout à l'heure, et je m'en rends compte en écoutant les uns et les autres. C'est vrai que l'on a très bien travaillé aussi avec le secteur social, notamment avec les travailleurs sociaux, je vous l'ai dit notamment sur des personnes qui étaient en grande précarité aujourd'hui, et je voudrais le redire à nouveau aujourd'hui et les remercier.

Sur les trois points dont vous avez fait part. Premier point, je ne vais pas revenir sur l'équipe mobile de gériatrie, on a été très en avance au CHU de Bordeaux. Je voudrais juste en profiter pour remercier le Professeur Charles CAZANAVE qui s'en occupe et qui s'est mobilisé. Il faut voir comment se sont mobilisés tous nos étudiants en santé, tous nos internes en médecine qui sont extrêmement impliqués. Ils font un très gros travail et c'est exemplaire. Donc, je voudrais les remercier.

Deuxième point, sur les réseaux de soins palliatifs dont vous parlez, je voudrais vous dire qu'évidemment nous avons travaillé non seulement avec notre très beau service de gériatrie, avec nos équipes mobiles de gériatrie, mais également avec nos équipes de soins palliatifs qui ont très bien fonctionné. Fort heureusement en Nouvelle-Aquitaine, à Bordeaux, et pour ce qui me concerne au CHU et pour les EHPAD dont j'ai la responsabilité, nous n'avons pas eu de drames, comme ont connu certaines autres régions

et c'est une bonne chose. Je voudrais rajouter aussi sur ce deuxième point, comme je vous l'ai dit dans ma présentation très rapidement, on a aussi et il faudrait le rajouter, une équipe mobile éthique qui est là justement pour travailler sur ces sujets-là et qui est allée travailler sur les sujets grand-âge qui me semblaient extrêmement importants et sur lesquels on s'est concentré très vite.

Troisième point, sur notre hôpital gériatrique et notre service de gériatrie à Xavier ARNOZAN aujourd'hui dont vous parliez à l'instant qui est dirigé par le Professeur Nathalie SALLES avec lequel on a très bien travaillé. On a une unité isolée COVID+ qui est là justement et qui a isolé des personnes qui étaient en EHPAD de manière à ce qu'il n'y ait pas une contamination dans ces EHPAD-là. Donc, on a travaillé sur le sujet.

On est en train de voir ce que l'on va faire pour la suite parce que tout le sujet et tout l'enjeu, vous l'avez compris, c'est à la fois cette période de transition dans laquelle nous sommes aujourd'hui entre le confinement et un pré-déconfinement et un déconfinement pour l'hôpital, et puis, une période de deuxième vague ou de plus gros pic que nous pourrions en avoir, dans les semaines et dans les mois qui viennent, et sur lesquels nous travaillons notamment avec l'équipe de gériatrie de Nathalie SALLES.

M. LE MAIRE

Merci. Monsieur NJIKAM Pierre de Gaétan qui souhaite poser une question à Monsieur le Directeur.

M. NJIKAM-MOULIOM

Oui, Monsieur le Maire, c'était surtout poser une question à Monsieur le Directeur général. Au regard de la référence pertinente qu'il a faite relativement à cette belle équipe d'épidémiologistes et virologues qui travaille avec des collègues et des partenaires étrangers, et notamment sur la Chine et l'Afrique, je voulais donc simplement demander à Monsieur BUBIEN de nous dire un peu quels sont, aujourd'hui, le type et l'intérêt des échanges ou des coopérations hospitalo-universitaires que vous avez avec vos collègues et partenaires étrangers. Et quand on sait l'impact international de cette pandémie, on voit bien aussi l'intérêt que nous avons à imaginer un suivi hospitalo-universitaire de cette pandémie dans les prochaines semaines. Et j'en profite d'ailleurs et je fais un clin d'œil aussi à Michèle DELAUNAY, pour saluer l'équipe de l'ISPED entre autres et qui est très mobilisée.

M. BUBIEN

Merci Monsieur le Maire. Merci beaucoup pour cette question sur les coopérations internationales. Là-dessus, on n'a pas attendu le COVID-19 pour le faire. Comme vous le savez, notre service d'épidémiologie, de maladies tropicales, de maladies du voyage avec le Professeur NEAU, avec le Professeur MALVY, on travaille déjà en étroite collaboration. En ce moment, on a d'ailleurs des médecins qui viennent de partout et notamment d'Afrique pour travailler sur des sujets puisque Denis MALVY est un spécialiste mondial et OMS de la maladie d'Ebola, comme vous le savez, et de toutes les maladies émergentes. Et donc, on a un gros travail que l'on est en train de mener alors sur plusieurs essais cliniques que nous avons à la fois avec les pays qui ont été les plus touchés comme l'Italie et l'Espagne, avec évidemment des relations directes avec la Chine et avec de nombreux pays africains avec lesquels nous avons encore renforcé nos liens sur ce travail COVID-19.

M. LE MAIRE

Merci. Les liens avec les autres continents, s'agissant de santé publique planétaire, sont essentiels et je me félicite qu'il y ait ces partenariats qu'il faut bien évidemment faire progresser. Il y a des partenariats locaux, cela a été dit, toute la chaîne locale. On peut parler de la médecine de ville. On pourrait parler des cliniques privées qui ont été très intégrées, l'hôpital, enfin, tous les acteurs et il y a aussi, au-delà des océans et des mers, tous les partenariats que nous pouvons tisser. Ils sont historiques, ils seront nécessairement inscrits dans la durée.

Monsieur HURMIC souhaiterait prendre la parole. Monsieur HURMIC.

M. HURMIC

Oui, est-ce que vous m'entendez ?

M. LE MAIRE

C'est bon, on vous écoute.

M. HURMIC

Très bien. Tout d'abord, je tiens à remercier, Monsieur le Directeur général pour la clarté de son intervention, de ses propos. Et avant de lui poser quelques questions spécifiques par rapport aux indications qu'il a pu nous donner, je souhaiterais, moi aussi - excusez-moi si c'est un peu redondant, mais je tenais tout de même à le faire - remercier puisque l'occasion nous en est aussi officiellement donnée, tous les intervenants. D'abord remercier tout le monde hospitalier au sens le plus large du terme. Vous avez bien fait de rappeler, Monsieur le Directeur général, le nombre d'agents hospitaliers qu'emploie actuellement le CHU. Qu'ils soient tous remerciés pour ce qu'a été leur mobilisation au cours de ces dernières semaines. Les soignants d'abord, les médecins, les infirmiers, les infirmières, les aides-soignantes, les brancardiers, les personnels de salle, de nettoyage, et la liste n'est pas exhaustive, effectivement, tout le personnel hospitalier. On joint également à ces remerciements, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, naturellement l'ARS et le personnel de l'ARS qui s'est aussi beaucoup mobilisé, à commencer par son Directeur, mais également par tous les personnels de cet organisme, donc qu'ils soient également remerciés.

Vous aviez fait état, Monsieur le Directeur général, de l'élan de solidarité et de générosité envers les soignants qui, apparemment, vous a touché. Je tiens à vous dire que ce n'est qu'un juste retour du dévouement dont tout le personnel soignant de vos services dont je viens de parler a su faire preuve à cette occasion. Je pense qu'il faut également associer à cette reconnaissance de la Ville de Bordeaux tous ceux qui sont devenus, à l'occasion de cette épreuve, des soignants occasionnels, mais très d'abord naturellement tous nos travailleurs sociaux, tous les acteurs de la chaîne alimentaire, des producteurs, aux caissières et aux caissiers, et puis les professeurs, les fonctionnaires territoriaux, mais aussi les associations. C'est là que l'on s'est rendu compte que l'on a la chance à Bordeaux d'avoir un tissu associatif dans le domaine du social et de la solidarité, exceptionnel. Qu'ils soient également associés officiellement à ces remerciements. Et puis, tous les nombreux bénévoles, toutes les personnes qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, en faisant preuve d'adaptation, de réactivité, de générosité pour participer à la gestion de cette crise. Je tenais quand même à démarrer mes propos par ces remerciements. Naturellement, j'ai dû oublier un certain nombre d'intervenants, et je leur prie de bien vouloir m'en excuser.

Alors, les questions maintenant, Monsieur le Directeur général. Vous avez insisté sur le dépistage, et ce qui nous intéresse aussi, c'est ce qui va se passer demain, en qualifiant le dépistage de mesures majeures du déconfinement, effectivement nous partageons ce diagnostic. Vous avez fait état de trois sites. Vous avez appelé cela des *drives* tout en reconnaissant que le terme manque un peu peut-être de précision ou d'élégance. Je pense que c'est mieux de parler de centres de dépistage donc Pellegrin, Haut Lévêque, Saint-André en précisant que Saint-André sera réservé ou en tout cas plus spécialement dédié aux piétons.

Je dis à cette occasion-là, peut-être pourrez-vous me répondre, que l'on peut apprécier la chance que l'on a à Bordeaux d'avoir un hôpital de cette qualité en cœur de ville. Si j'interviens là-dessus, c'est parce qu'il y a régulièrement un certain nombre de bruits qui ne sont peut-être que des rumeurs, me direz-vous, sur la suppression notamment du service d'accueil des urgences, sur la suppression d'un certain nombre de services essentiels aujourd'hui rendus par cet hôpital d'hyper-centre. Pourriez-vous nous rassurer sur la pérennité de cet outil hospitalier qui a donné toute sa pertinence à l'occasion de cette crise et qui le fera encore plus demain ?

Ma deuxième question concerne, à propos des dépistages, quelles seront les conditions du dépistage parce qu'il faut dire aux Bordelais dans quelles conditions ils pourront avoir accès à ces centres de dépistage. Cela me paraît important. Et également je souhaiterais savoir est-ce qu'il y aura un dépistage spécifique pour les 25 EHPAD de la Ville de Bordeaux ? Nous savons que c'est quand même des éléments majeurs de la crise que nous traversons. Donc, est-ce qu'il est prévu des dépistages davantage ciblés, sauf erreur de ma part, peut-être qu'à un moment je n'ai pas tout entendu, mais est-ce que vous avez prévu des séances spéciales de dépistage pour ces 25 EHPAD de la ville ?

Voilà, Monsieur le Directeur général, les questions que je voulais vous poser tout en vous renouvelant tous mes remerciements pour votre exposé.

M. LE MAIRE

Merci. Monsieur le Directeur.

M. BUBIEN

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci Monsieur. Je vais essayer de vous répondre point par point.

Oui, j'ai voulu parler de cet élan de solidarité parce que tout le monde voit les applaudissements à 20 heures ou quelques manifestations visibles, mais je voulais aussi remercier justement les personnes les plus anonymes qui nous aident au quotidien, et c'est eux particulièrement que je voulais remercier tout à l'heure. Je ne reviendrai pas là-dessus, et je vous l'ai dit tout à l'heure, oui, moi aussi, je remercie les soignants occasionnels, tous les étudiants, tous ceux qui nous ont aidés, les associations, et je vous l'ai dit tout à l'heure, et je l'ai dit à trois reprises, les travailleurs sociaux avec lesquels on a très, très bien travaillé.

Alors, sur le dépistage, c'est le centre du sujet dans les semaines qui viennent. On va parler tout de suite des EHPAD puisque je l'ai dit là aussi à deux reprises, on a été les premiers à lancer une équipe mobile dans nos hôpitaux pour les EHPAD. On partait du constat et moi, je suis toujours très, très vigilant là-dessus, et j'avais très peur que l'on ait des foyers importants dans les EHPAD. Donc, notre équipe mobile teste tous les résidents et tous les soignants des EHPAD en plus d'une information et d'une formation. Donc, cela, cela va perdurer. Et donc, là-dessus, on est bien organisé. Cela marche très bien. On a fait cela avec l'Agence Régionale de Santé. Michel LAFORCADE était évidemment à fond sur le sujet avec moi. Cela fonctionne très bien. On va le garder. Cela, c'est le premier point.

Oui, alors, j'ai parlé des *drives* en disant que c'était entre guillemets. Les *drives*, c'était pour que tout le monde voie bien ce que c'est, c'est-à-dire un circuit dédié en voiture. Ne pas sortir de sa voiture de manière à éviter tout risque et pour la personne qui se fait dépister, et pour le soignant qui est là, en tenue, pour dépister la personne. Donc, ce sont des centres de dépistage qui seront soit en voiture, soit piéton pour Saint-André.

Alors, comment cela va se passer ? C'est simple. Tout médecin, que ce soit un médecin traitant ou bien un médecin spécialiste ou bien un médecin hospitalier va rencontrer un patient qui vient le voir soit pour cela, soit pour autre chose, et dans le questionnaire médical, au moindre symptôme, le médecin va dire à cette personne de s'adresser à l'un de nos centres de dépistage. Le Centre 15 évidemment aussi parce que si vous appelez le Centre 15 et qu'il estime que vous avez un symptôme qui pourrait être éventuellement du COVID-19, il peut vous donner un rendez-vous dans un des trois centres en fonction de la proximité géographique.

On a aussi prévu, et là, je vous le dis, mais on a aussi prévu d'avoir une équipe mobile qui pourrait se déplacer plus loin si c'est nécessaire en dehors des EHPAD pour des personnes qui seraient dans l'impossibilité d'aller se faire dépister par leurs propres moyens. Donc, là aussi, on a prévu des choses, mais en tout cas, pour l'instant on se concentre sur nos trois centres, sur orientation médicale : Centre 15, médecins traitants, médecins spécialistes, médecins hospitaliers. Donc, au moindre symptôme, il faut se faire dépister. Le dépistage est très rapide, il se fait en toute sécurité, et le résultat est très rapide également. Toutes ces annonces seront faites, là, je l'ai fait au Conseil municipal, mais elles seront faites évidemment dès le démarrage de ces opérations. On peut déjà se faire dépister au CHU, mais je parle des trois *drives* que nous mettons en place. Il y aura évidemment une communication idoine avec un numéro idoine pour que l'on puisse contacter, se renseigner, s'informer, et je pense que les Français vont adhérer à ce sujet, que nos citoyens bordelais vont adhérer à ce sujet, je pense.

Sur Saint-André, moi, je n'ai pas pour projet de fermer les urgences de Saint-André en tout cas dans les années qui viennent. Des projets, j'en ai entendu, j'en ai entendu beaucoup depuis que je suis arrivé. Moi, ce qui compte pour moi, c'est que l'on ait les meilleurs soins pour les Bordelais, pour l'agglomération, au CHU. Donc, toute cette organisation, elle se fera en toute transparence. Ce qui est certain, c'est qu'il faut que le Centre Hospitalier de Saint-André, il s'adapte à la modernité comme il a toujours su le faire depuis 800 ans. Et donc, on va continuer à travailler avec l'ensemble des hospitaliers. En tout cas, bien sûr, ce

sera fait en toute transparence dans les semaines, dans les mois qui viennent, mais aujourd'hui, il n'y a pas de projet qui soit caché sur le sujet.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur le Directeur. J'ai d'autres demandes de parole sur le dépistage. Je ne compte pas ouvrir la discussion aujourd'hui. On a eu quelques éléments précieux de la part du Directeur, mais tout cela va être placé sous l'égide de l'ARS. Je souhaite que l'on ait des éléments supplémentaires. J'ai eu des discussions ce matin avec les responsables de l'ARS. On va coordonner tout cela dans les jours qui viennent, et lors de notre prochaine rencontre le 6 mai, la semaine prochaine, dans la présentation que l'on fera des conditions du déferrement du confinement sur Bordeaux et l'agglomération, on pourra aborder précisément la question du dépistage. Mais si vous en êtes d'accord, en tout cas, je vous propose de ne pas rentrer dans un échange technique aujourd'hui sur la place de la médecine libérale, la place de l'hôpital, la place de ces fameuses brigades sanitaires qui ont été annoncées hier par le Premier Ministre, et comment on organise l'accueil ou en établissements hôteliers ou dans d'autres établissements des personnes qui une fois dépistées auraient contracté le COVID.

S'il n'y a pas d'autres questions sur le rapport qui a été fait par Monsieur BUBIEN, je vais le libérer, le remercier encore une fois de sa présence et de la qualité de ses interventions et de sa présentation. Merci.

M. BUBIEN

Merci beaucoup. Merci à tous.

M. LE MAIRE

Mes chers collègues, nous allons passer maintenant dans une phase plus habituelle du Conseil municipal. Comme je le disais en préouverture, nous sommes dans des circonstances exceptionnelles, et nous aurons l'occasion d'échanger sur ce que l'on a vécu depuis le 16 mars, la façon dont on a organisé les choses, et je vous présenterai, dans quelques minutes, des documents et une présentation globale de la mobilisation de la ville et de ses acteurs quels qu'ils soient dans cette crise sanitaire.

J'exprime aussi au nom de tous ces anonymes qui œuvrent, depuis maintenant près de 7 semaines, à ce lien de solidarité, à cette implication dans la vie collective, qui veillent et qui prennent soin de nos concitoyens.

Cela appelle de notre part un grand sens des responsabilités dans la façon dont on s'exprime. On doit faire preuve d'une unité dans la gestion du moment exceptionnel que nous vivons, de cette crise, et nous devons faire preuve aussi d'une forme de concorde dans la façon dont nous nous mobiliserons au moment du desserrement - je n'emploie pas le terme de déconfinement - mais du desserrement du confinement dans les semaines et les jours qui viennent. C'est notre responsabilité. C'est notre devoir.

Nous avons tous une idée de la façon dont on mettra en œuvre, dans la mesure de nos capacités, tout ce qui doit l'être pour assurer la protection sanitaire de nos concitoyens et reprendre une vie presque normale dans les semaines qui viennent. L'image que nous donnons, l'implication collective que nous donnons est un élément déterminant pour l'avenir.

Nous allons ouvrir très officiellement cette séance du Conseil municipal et je vais procéder à l'appel nominatif par ordre alphabétique. Je vous demanderai de vous signaler par un « Présent » ou si vous n'êtes pas là, bien sûr, personne ne se signalera.

Monsieur ACCOCEBERRY qui est excusé a laissé une procuration à Monsieur Yohan DAVID.
Madame AJON.

MME AJON

Présente.

M. LE MAIRE

Merci. Monsieur AOUIZERATE.

M. AOUIZERATE

Présent.

M. LE MAIRE

Monsieur AZIBERT.

M. AZIBERT

Présent.

M. LE MAIRE

Madame BERNARD.

MME BERNARD

Présente.

M. LE MAIRE

Madame BOUILHET.

MME BOUILHET

Présente.

M. LE MAIRE

Madame BREZILLON.

MME BREZILLON

Présente.

M. LE MAIRE

Monsieur BRUGÈRE s'est exprimé. Donc, il est présent.

Madame BUISSON toujours.

MME BUISSON

Présente.

M. LE MAIRE

Monsieur CARMONA.

M. CARMONA

Présent.

M. LE MAIRE

Monsieur CAZABONNE est excusé et il a laissé un pouvoir à Madame BREZILLON. Madame CAZALET.

MME CAZALET

Présente.

M. LE MAIRE

Madame COLLET.

MME COLLET

Présente.

M. LE MAIRE

Madame COUCAUD-CHAZAL.

MME COUCAUD-CHAZAL

Présente.

M. LE MAIRE

Madame CUNY.

MME CUNY

Présente.

M. LE MAIRE

Monsieur DAVID Jean-Louis.

M. J.-L. DAVID

Présent.

M. LE MAIRE

Monsieur DAVID Yohan qui a une procuration d'ailleurs.

M. Y. DAVID

Présent avec procuration d'ACCOCEBERRY.

M. LE MAIRE

Madame DELATTRE.

MME DELATTRE

Présente.

M. LE MAIRE

Madame DELAUNAY est toujours avec nous. Elle s'est exprimée tout à l'heure. Je la vois d'ailleurs.

Monsieur DELAUX.

M. DELAUX

Présent.

M. LE MAIRE

Madame DEL REY.

MME DEL REY

Présente.

M. LE MAIRE

Madame DESSERTINE.

MME DESSERTINE

Présente.

M. LE MAIRE

Monsieur DOXARAN

M. DOXARAN

Je suis présent.

M. LE MAIRE

Monsieur DUCHÈNE.

M. DUCHÈNE

Présent.

M. LE MAIRE

Monsieur Vincent FELTESSE est excusé. Je l'ai eu tout à l'heure au téléphone. D'ailleurs, pour votre information, son corps l'a mis à disposition de l'ARS pour justement l'organisation du desserrement du déconfinement et donc, de par ses fonctions, il ne pouvait pas être là aujourd'hui. Et je suis en contact direct avec lui notamment pour l'organisation de l'après-11 mai.

Monsieur FETOUH.

M. FETOUH

Présent.

M. LE MAIRE

Madame FORZY-RAFFARD.

MME FORZY-RAFFARD

Présente.

M. LE MAIRE

Monsieur FRAILE MARTIN.

M. FRAILE MARTIN

Présent.

M. LE MAIRE

Madame FRATTI.

MME FRATTI

Présente.

M. LE MAIRE

Madame FRONZES.

MME FRONZES

Présente.

M. LE MAIRE

Monsieur GAUTÉ.

M. GAUTÉ

Présent.

M. LE MAIRE

Madame GENTILLEAU.

MME GENTILLEAU

Présente.

M. LE MAIRE

Madame GIVERNAUD.

MME GIVERNAUD

Présente.

M. LE MAIRE

Monsieur GUENRO.

M. GUENRO

Présent.

M. LE MAIRE

Monsieur GUYOMARC'H.

M. GUYOMARC'H

Présent.

M. LE MAIRE

Monsieur HURMIC s'est exprimé. Donc, il est présent.

M. HURMIC

Présent.

M. LE MAIRE

Madame JAMET.

MME JAMET

Présente.

M. LE MAIRE

Monsieur JAY.

M. JAY

Présent.

M. LE MAIRE

Madame KUZIEW.

MME KUZIEW

Présente.

M. LE MAIRE

Madame LABORDE.

MME LABORDE

Présente.

M. LE MAIRE

Monsieur LAFOSSE.

M. LAFOSSE

Présent.

M. LE MAIRE

Madame LIRE.

MME LIRE

Présente.

M. LE MAIRE

Monsieur LOTHAIRE.

M. LOTHAIRE

Présent.

M. LE MAIRE

Monsieur LOUIMI.

M. LOUIMI

Présent.

M. LE MAIRE

Madame MIGLIORE.

MME MIGLIORE

Présente.

M. LE MAIRE

Monsieur NJIKAM-MOULIOM s'est exprimé. Donc, j'imagine qu'il est toujours parmi nous.

M. NJIKAM-MOULIOM

Présent.

M. LE MAIRE

D'accord. Monsieur DU PARC.

M. DU PARC

Présent.

M. LE MAIRE

Madame PIAZZA.

MME PIAZZA

Présente.

M. LE MAIRE

Madame RENOUE.

MME RENOUE

Présente.

M. LE MAIRE

Monsieur ROBERT.

M. ROBERT

Présent.

M. LE MAIRE

Monsieur ROUYEYRE.

M. ROUYEYRE

Présent.

M. LE MAIRE

Madame ROY-JARTY.

MME JARTY-ROY

Présente.

M. LE MAIRE

Madame SIARRI.

MME SIARRI

Présente.

M. LE MAIRE

Monsieur SILVESTRE.

M. SILVESTRE

Présent.

M. LE MAIRE

Monsieur SIRI.

M. SIRI

Présent.

M. LE MAIRE

Monsieur SOLARI.

M. SOLARI

Présent.

M. LE MAIRE

Madame TORRÈS.

MME TORRÈS

Présente.

M. LE MAIRE

Madame TOUTON.

MME TOUTON

Présente.

M. LE MAIRE

Madame VILLANOVE.

MME VILLANOVE

Présente.

M. LE MAIRE

Madame WALRYCK.

MME WALRYCK

Présente.

M. LE MAIRE

Merci à toutes et à tous. Depuis que j'ai fait l'appel, un certain nombre d'entre vous se sont signalé notamment Paul AZIBERT.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance, il est à mes côtés, Monsieur Fabien ROBERT. S'il n'y a pas d'objection, on lui confiera le secrétariat de cette séance.

**Communication sur la mobilisation de la
Ville de Bordeaux face à la crise sanitaire**

M. LE MAIRE

Premier rapport qui n'appelle pas de vote, mais qui pourra appeler des interventions si vous le souhaitez, c'est la communication que je souhaitais vous adresser, qui reprend point par point le document qui vous a été envoyé, il y a maintenant quelques jours, qui reprend point par point l'ensemble des initiatives qui ont pu être portées par la Ville où on soutient l'initiative, comme je le disais, de tiers associatifs, ou d'acteurs institutionnels. C'est le condensé de la communication quasi-quotidienne que nous adressons par voie de presse interposée à nos concitoyens, depuis maintenant quelques semaines. Donc, il y aura nécessairement des éléments dont vous avez déjà connaissance et, par ailleurs, s'agissant de ce que nous allons présenter maintenant, je rappelle que nous avons pour beaucoup d'entre nous déjà eu l'occasion d'échanger et de pouvoir communiquer.

Tout d'abord, je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble du personnel municipal pour sa mobilisation dès le premier jour, et notamment tous les agents qui sont restés en poste physiquement pendant cette période du confinement. Cela a été un acte essentiel de cette période. On la vit toujours, et à travers ce Conseil municipal et publiquement, je souhaite véritablement les remercier, les saluer, et les féliciter de leur mobilisation et de leur implication physique et, j'allais dire, morale, dans cette épreuve que nous traversons.

Nous traversons une épreuve jamais connue. Comme le disait Yann BUBIEN tout à l'heure, on n'a pas mémoire d'événement contemporain qui touche à la fois nos concitoyens, mais qu'ils soient Bordelaises et Bordelais, mais qu'ils soient Girondins, Français et à l'échelle planétaire. C'est un événement sans commune mesure avec ce que l'on aurait pu imaginer, il y a quelques semaines, quand on a commencé à entendre parler au Pays du levant de cette propagation du virus et, nous avons su, dans une grande majorité des cas, nous adapter. Là aussi, je salue l'esprit citoyen des Bordelaises et des Bordelais qui, dans ces moments très difficiles, ont su garder leur sang-froid, ont su garder la modération telle que l'on en a l'habitude et ont respecté les mesures dites de confinement qui ont pu être dictées par cette nécessité sanitaire depuis maintenant quelques semaines.

La Ville, les services de la Ville, les acteurs de la Ville, ont agi avec trois priorités. La première a été d'informer et de protéger notre population. Et suite aux déclarations tant du Président de la République annonçant le confinement, que le Premier Ministre, de tous les acteurs gouvernementaux, et en lien avec la Préfecture, nous avons de suite mis en place les préconisations dictées par la situation. Nos 105 écoles maternelles, élémentaires et les crèches ont été fermées avec ce dispositif exceptionnel d'ouverture d'établissements pour l'accueil d'enfants des personnels soignants, et nous avons réussi à maintenir ce service public auprès d'un certain nombre de familles.

Nous avons communiqué, et je remercie d'ailleurs l'action de la presse quotidienne ou même hebdomadaire qui a pu relayer toutes les informations qui étaient émises par la Municipalité, par d'autres acteurs. J'ai tenu aussi à avoir un contact hebdomadaire avec nos concitoyens par le biais de vidéos pour donner de l'information, organiser un échange direct, garder un contact aussi avec les élus, la représentation municipale, et j'ai organisé, participé avec les Présidents des différents groupes politiques de notre Assemblée à des échanges afin de pouvoir faire le point sur la situation et recueillir un certain nombre ou d'interrogations ou de propositions.

Le standard de la Ville a fonctionné. Il y a eu beaucoup d'appels et c'est encore aujourd'hui le cas avec un service qui a fonctionné à 24h/24, 7j/7 avec une moyenne de 700 appels par jour, ce qui prouve, s'il en était besoin, l'intérêt d'avoir une information directe auprès des services.

Nos agents municipaux qu'ils soient de la Police municipale, les médiateurs que je remercie, ont fait une présence active sur le terrain pour rappeler ces consignes de l'État du confinement, les gestes barrières, et rappeler un certain nombre de règles pendant cette période.

Nous avons mis en place sur les sites de diffusion de la Municipalité des foires aux questions. Cela a été près de 440 000 visites, près de 12 000 connexions par jour afin d'informer nos concitoyens sur toutes ces mesures de mise en place du confinement.

Nous avons appliqué très strictement, bien évidemment, les questions et les mesures qui relèvent de la santé, et on l'a abordé tout à l'heure, en partenariat avec l'hôpital, mais aussi toutes les mesures sanitaires sur le nettoyage. Et même si ce n'est pas de la compétence de la Ville, j'en profite pour là aussi saluer l'action de nos éboueurs et des gens de la propreté qui ont assuré un service quotidien et non dégradé dans notre ville.

Quand on parle de mesures sanitaires, cela a été aussi l'aménagement de l'espace public, trouver des mesures de substitution à certaines de nos habitudes que nous avons dû faire cesser, et je parle notamment encore une fois de la collecte des déchets hors bacs. Vous dire et cela a été annoncé aujourd'hui que dès le 4 mai, nous rouvrirons les déchetteries réservées dans un premier temps aux déchets verts, mais toutes ces questions sanitaires ont été prises en compte.

Quand on parle de santé publique, on parle de charges sanitaires, et cela a été abordé tout à l'heure par Monsieur Yann BUBIEN, nous avons autant que faire se peut, et de façon très réactive, accompagné et l'ARS et l'hôpital. Nous avons anticipé, s'il y avait lieu de les mettre en place, des centres de consultations ambulatoires COVID-19, et nous sommes prêts si le moment venu dans le cadre de ce desserrement de déconfinement il devait y être fait appel, nous serons prêts à le mettre en place.

Plusieurs espaces municipaux ont été mis à disposition tant d'infirmiers que d'acteurs de la santé, et là aussi, toutes ces questions de santé publique ont été au cœur de notre action.

Tout à l'heure, le Directeur a parlé de ce protocole COVERAGE et je voudrais saluer à cette occasion le Professeur MALVY qui en est l'initiateur. Il était naturel que la Ville y apporte son soutien tant matériel que logistique.

Quand on parle de question de santé publique, on parle aussi d'hygiène, et ce sont les douches que nous avons mises à disposition pour nos concitoyens les plus démunis, les plus précaires, et qui sur l'espace Chauffour ont, depuis maintenant quelques semaines, accès à des douches publiques.

Nous avons aussi doté un certain nombre de nos personnels et tous ceux qui étaient en contact avec le public de masques dits « chirurgicaux », de « masques barrières » afin de pouvoir assurer ce service au public essentiel.

Nous avons anticipé, il y a maintenant quelques jours, et j'ai pris la décision de faire une commande de masques dits « grands publics » que nous recevrons dans les jours qui viennent. J'aurais l'occasion de communiquer lors de notre première prochaine rencontre sur le dispositif qui permettra à chacun d'entre nous de recevoir un masque. Les premiers envois par La Poste se dérouleront d'ici la fin de la semaine, et c'est, je l'espère, un peu plus de 90 % de nos concitoyens qui seront dotés de masques dits « grands publics » ou « masques barrières » au moment de la réouverture d'un certain nombre de nos services et de la vie publique, à savoir dans la semaine qui suivra le 11 mai.

Autre priorité, dans l'action qui a été menée, collective, cela a été d'assurer la solidarité et l'attention portée aux plus fragiles. Une action concertée a été menée tant avec les professionnels, les personnels soignants, je l'ai dit tout à l'heure, mais aussi tout le secteur associatif, le secteur délégué. Je pense à nos aînés, cela a été dit tout à l'heure. Toutes les procédures que nous avons déjà testées dans le cadre d'un plan dit « dispositif canicule » ont été appliquées. C'est 22 000 Bordelais de plus de 75 ans et plus qui peuvent être contactés, qui l'ont été. Ce sont 12 000 personnes âgées fragiles qui sont accompagnées. Je rappelle que la plateforme « Autonomie Seniors » a fonctionné à plein. C'est près de 20 heures de service civique en contact direct avec les personnes isolées qui ont été mises en place.

Bref, il y a eu un grand élan de mobilisation, de solidarité. C'était notre responsabilité, c'était notre devoir comme nous avons pu organiser, et je remercie d'ailleurs le SIVU et nos cuisines de pouvoir chaque jour délivrer près de 1 800 repas qui sont portés tous les jours auprès de personnes fragiles ou de nos seniors maintenant avec une initiative aussi de pouvoir donner à chacun de nos crieurs une lecture quotidienne avec le journal régional préféré.

Les résidences d'Autonomie Seniors, les services ont été garantis. Nous avons redéployé des agents, et là aussi je salue l'adaptation de nos agents qui ont pu changer d'affectation, changer de fonction pour répondre aux besoins de la situation.

Un partenariat s'est construit avec l'Éducation nationale, avec l'ouverture de ces 8 écoles, de ces espaces d'accueil. Nous avons accueilli et nous accueillons près de 200 élèves, enfants de personnels soignants ou personnels qui ont une implication plus prononcée dans le service au public pendant cette période.

Des places d'hébergement ont été ouvertes pour les publics en grande précarité. Je rappelle que nous avons ouvert les auberges de jeunesse pour l'hébergement dit « d'urgence » pour les sans domicile fixe. Des fontaines à boire ont été mises en place, et tout cela s'est fait avec une action remarquable des principales associations de la ville qui ont pu, de par leur maillage, leur connaissance du territoire, et leur partenariat avec le service de la Ville aider les plus fragiles. Les actions avec les collectifs territoriaux forcément

je pense à la Région, ont pu être menées afin de répondre à cette priorité qui était d'abord l'urgence alimentaire. Et dans le cadre des différents dispositifs qui ont été mis en place et du soutien financier que nous avons accordé bien évidemment à différents acteurs, je ne les citerai pas parce que je ne vais pas tous les citer, mais ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros qui ont été débloqués tant par la Ville que par la Métropole que par d'autres acteurs institutionnels. Je pense au Département ou à la Région.

Nous avons mis en place cette plateforme de solidarité individuelle qui recueille des dons avec cette volonté qui était de notre part de nous priver d'aucun geste de solidarité et de cœur de la part de nos concitoyens. Cette « Plateforme KissKissBankBank » a permis de recueillir 24 000 euros qui de suite seront mis à disposition des associations.

C'est aussi saluer l'action de Bordeaux Mécènes Solidaires qui a mobilisé 50 000 euros pour cet effort commun, et aussi signaler l'implication majeure de la Banque alimentaire, de la Chambre d'agriculture et du CROUS s'agissant de cette aide alimentaire.

C'est les bénévoles et cet élan de solidarité et de cœur qui a eu lieu dès le 16 mars avec près de 2 000 bénévoles qui spontanément se sont inscrits. Aujourd'hui, nous avons 3 000 bénévoles inscrits qui s'engagent à garder des enfants, à faire des courses, à entreprendre des démarches notamment pour les personnes les plus fragiles, les personnes âgées, et c'est un élan de solidarité massif.

Ce sont aussi ces « masques barrières », ces masques grand public au-delà des commandes massives que nous avons pu entreprendre, et qui en respectant les normes AFNOR, sont produits au bénéfice de nos concitoyens.

(Intervention de L. Dessertine qui n'a pas coupé son micro, hors propos)

Je demande à Madame DESSERTINE de couper son micro, que l'on ne profite pas tous de ses conversations en aparté. Je vous demande à tous de couper vos micros parce qu'il y a, des fois, des bruits de fond.

Je reprends. Quand on parle de porter une attention particulière à nos concitoyens, c'est cette solidarité, j'en ai parlé, cette présence sur le terrain, c'est aussi le soutien psychologique. Et moi, je félicite et je le fais publiquement, je l'ai déjà fait, le personnel de l'hôpital Charles Perrens, et notamment Madame BERGEY, le Docteur BERGEY, qui ont mis en place cette assistance téléphonique 7j/7 et qui a mobilisé beaucoup d'acteurs de la santé pour avoir un accompagnement psychologique des gens les plus en difficulté.

Pendant le confinement, notre médiateur a fonctionné et reste joignable je le rappelle, et tout a été mis en place pour ne pas laisser les gens dans le plus grand isolement.

L'attention auprès de nos enfants, je l'ai dit, je ne le répéterai pas, mais c'est un partenariat quand même assez nouveau que nous avons pu construire avec l'accueil de ces 200 enfants de personnels dits de santé.

C'est aussi le dispositif très opérationnel que nous avons mis en place avec le tissu associatif, l'état sur les violences familiales plus particulièrement les violences conjugales avec une plateforme dédiée, avec le planning familial, le CIDFF, la Maison d'Ella, enfin tous ces acteurs qui nous ont permis et d'accueillir et de répondre à la détresse notamment de femmes subissant des violences.

Je le disais, autre objectif majeur et axe très prononcé de l'action que nous avons tous menée, depuis quelques semaines, c'est d'assurer une continuité des services publics et des services au public. Ce sont 3 700 agents de la ville qui sont sur le terrain. C'est grâce à eux que nous avons pu continuer à assumer ces missions. Je rappelle que nous avons d'ailleurs mis la gratuité des transports publics pour les soignants, que les collègues sont assurés, que le service d'accueil téléphonique est assuré comme je vous le disais, que sur des actes d'état civil prioritaires, nous avons pu continuer, et je remercie le personnel qui est à l'état civil. C'est aussi toutes les actions avec les relations internationales et nos villes jumelles qui ont pu être intensifiées, notamment avec la ville de Wuhan qui a été très durement touchée par cette épidémie. Ce sont les agents de proximité des mairies de quartier qui, protégés par des masques, ont repris leurs activités, et ont pu être au contact quotidien.

On a gardé un lien avec la culture. Durant ce confinement, cette période où on a tendance à s'isoler, à se retrouver seul, un portail internet des médiathèques a été mis en place, des actions ponctuelles de culture dans les quartiers.

Nous avons pris des décisions difficiles, j'ai pris des décisions difficiles sur le report de grandes manifestations publiques. Je pense à la Fête du vin, un certain nombre de manifestations publiques. La décision aussi que j'ai prise de ne pas laisser nos concitoyens déambuler sur les quais parce que cela

pouvait représenter un danger de contamination. Nous l'avons fait avec un souci très républicain de pouvoir protéger nos concitoyens.

Nous avons aussi veillé, avec Bordeaux Métropole - et vous retrouverez le détail de tout cela dans le document - à donner un coup de pouce à notre économie, et notamment à tous nos acteurs économiques avec ce souci derrière de ne pas laisser l'emploi se dégrader, même si nous voyons déjà l'impact dramatique que la situation a sur l'activité économique. Quand je parle d'activité économique, je parle de l'emploi, je pense à l'emploi, à toutes celles et tous ceux qui vont subir et provisoirement et de façon plus pérenne - en espérant que cela ne soit pas trop long - les affres du chômage et de se retrouver sans emploi. Un plan d'aide a été mis en place pour nos acteurs économiques, je ne le détaillerai pas. Ce sont un peu plus de 15 millions d'euros qui vont être mis en œuvre. Nous avons aussi fait un geste pour nos commerçants avec des exonérations d'un certain nombre de taxes et autres redevances que nous percevions sur le domaine public.

Je voudrais dire avant de répondre à vos questions ou s'il y en a, j'y répondrai, mais plutôt à vos témoignages s'il y en a, que quand bien même notre Ville, notre Département, comme le disait le Docteur BUBIEN n'est pas parmi les départements les plus touchés par la maladie, nous avons subi l'impact de cette maladie. Et je veux avoir aussi des paroles et une pensée pour tous ceux et toutes celles qui, parmi nos habitants, ont été touchés par la maladie, ont perdu un proche, et se retrouvent souvent dans la solitude. Même si un certain nombre d'élan de solidarité s'expriment de la part des institutions, je veux avoir véritablement une pensée pour tous nos concitoyens qui ont perdu un être cher ou qui se sont retrouvés dans la souffrance de la maladie, depuis quelques semaines, et souvent dans la solitude, parce que confinés chez eux. Tous ceux qui n'ont pas pu dire un dernier au revoir à un proche à l'occasion d'une cérémonie. Je veux vraiment leur dire combien nous compassions avec cette douleur qu'ils traversent.

Je veux être aussi positif et relever cet élan de solidarité qui s'est exprimé que ce soit à l'occasion de visites de voisins, à l'occasion d'investissements associatifs. Rappeler c'est la nature humaine, que nous avons du cœur. L'être humain a du cœur, et s'il y a la raison, le cœur doit primer. J'espère et je ferai tout, et vous aussi, j'imagine pour que cet élan de solidarité, de bienveillance perdure et notamment après le 11 mai, car le 11 mai sera une nouvelle vie pour nous. On va aller dans un monde qui n'aura rien de comparable avec ce que nous avons vécu jusqu'à maintenant. Il faudra, le moment venu, et j'y réfléchis déjà, beaucoup y réfléchiront sur les façons d'aborder le lendemain. C'est le lendemain du déconfinement, mais c'est aussi le lendemain de notre société, le lendemain de notre institution. Quelle est la place que l'on va donner à l'alimentation, à la santé, au bien-être ? Il faudra apporter des réponses collectives, et c'est en ce sens que je parlais de solidarité et d'unité. Nous devons, si nous sommes responsables, apporter des réponses collectives. Et quand je parle de réponses collectives, ce sont des réponses institutionnelles quel que soit d'ailleurs celle ou celui qui en aura apporté l'idée ou la proposition, il n'y aura pas de traçabilité sur la bonne idée. Il y aura simplement la responsabilité et le devoir de répondre à cette urgence de changement d'un certain nombre de choses dans les mois et les semaines qui viennent.

C'est pour cela d'ailleurs que, pour préparer le déconfinement ou le desserrement du confinement à l'horizon du 11 mai, je proposerai la mise en place d'un Comité d'usagers sur le déconfinement avec un tirage au sort parmi tous ces conseils existants, ils sont 13, d'usagers, d'experts. Je proposerai d'ailleurs à chacun de pouvoir aussi... Il y aura le tirage au sort, et on en fixera une composition. Il ne faudra pas être trop nombreux, une quarantaine. Mais je propose d'ailleurs aussi aux groupes politiques de me transmettre une ou deux personnes qui puissent être désignées et participer aux travaux de celles et ceux qui vivent au quotidien la Ville, et qui vivront au quotidien la Ville du 11 mai, mais du 2 juin et des mois et des semaines qui sont devant nous. Je souhaite qu'il y ait des premiers échanges, certes dématérialisés, mais dès la semaine prochaine pour avoir, ensemble, une véritable lecture de la façon dont les pratiquants, les usagers du service public, des services publics peuvent anticiper et nous dicter aussi un certain nombre d'attentes dans nos comportements à venir.

Alors, qui souhaite prendre la parole ?

Madame AJON. Emmanuelle AJON a la parole.

MME AJON

Monsieur le Maire, Chers Collègues, merci. Je voulais remercier et souligner l'implication des associations et la mobilisation citoyenne des Bordelais pour accompagner les plus vulnérables. Et avant toute chose, je

voulais aussi saluer l'engagement des agents de la Ville, des services et des élus dans la gestion de cette crise.

Étant moi-même élue de la majorité d'une autre collectivité, je sais la difficulté à faire face, à prendre des décisions, malgré un manque crucial d'informations et du tâtonnement de l'État, et la nécessité de pallier cette difficulté d'engagement sur l'ensemble de nos problématiques locales. Cette crise montre, encore une fois d'ailleurs, que les collectivités locales sont bien le premier rempart à la précarité qu'elle soit sanitaire ou sociale. Dans ce cadre, vous pourrez toujours compter sur le groupe socialiste pour apporter sa pierre à la mobilisation collective de tous les élus.

Revenir d'ailleurs sur votre décision de ne pas organiser un Conseil municipal était en ce sens indispensable et permet ainsi de mettre en place les conditions pour une unité et une concorde que vous souhaitez.

Nous allons, dans quelques instants, étudier les rapports des premières mesures dites d'urgence, puis, dans une semaine, nous débattons de votre plan de déconfinement.

D'abord, une petite remarque de forme. Le Premier Ministre, devant les Députés hier, leur a fait remarquer que rien n'obligeait le Gouvernement à présenter cette stratégie devant la représentation nationale, mais a considéré que le faire devant la presse ou dans les médias aurait affaibli la démocratie. Nous vous saurions donc gré d'adopter la même rigueur afin que nous ne découvrons pas vos annonces par média interposé comme cela a encore été le cas hier, et que nous puissions bien travailler ensemble.

Sur le fond ensuite, j'ai deux premières questions. La première concerne l'état de nos finances. Le Sénat a voté la suspension du Pacte de Cahors faisant de fait sauter le verrou financier limitant normalement nos dépenses de fonctionnement. Il me paraît essentiel d'avoir un état des lieux chiffré de l'état financier de notre collectivité afin d'estimer la marge de manœuvre qui peut être la nôtre pour la sortie de crise.

Ma deuxième question porte sur le rôle que vous attendez de nous, opposition, puisque nous avons bien entendu les propositions à vous faire, mais que nous saurions les faire sans avoir les conditions d'action de notre collectivité. Merci de nous indiquer le calendrier, le *modus operandi* pour pouvoir prendre en compte notre participation.

Dans un second temps, je voudrais revenir sur les dispositions concrètes déjà engagées puisque vous avez lancé une cagnotte et des aides supplémentaires pour des associations. Notamment pour celles qui se battent sur le front de l'urgence alimentaire, pourriez-vous nous donner le détail et les critères d'attribution de ces subventions ?

Je souhaite d'ailleurs vous alerter sur l'état de cette urgence alimentaire. Dans quelques jours, le déconfinement va commencer. Certaines initiatives locales vont cesser. Certains bénévoles ne pourront plus livrer de repas pour les plus démunis, les sans domicile fixe, ou les étudiants ou encore les familles précaires. Au-delà des questions du revenu de base qui, à mon sens, est plus que jamais d'actualité et qui pourrait faire l'objet d'une position commune des maires des grandes villes de France au travers France Urbaine que vous connaissez bien, Monsieur le Maire, allez-vous poursuivre le plan d'urgence que vous avez mis en place au-delà du 11 mai ? Que comptez-vous mettre en place ? Comptez-vous rajouter quelques subventions aux associations qui, sans cette aide-là, ne pourront continuer, à partir de vendredi, d'apporter leur aide à de nombreux Bordelais.

Ce sujet est vaste, complexe. Il n'est pas l'heure de procès en responsabilité, mais je constate comme c'est des situations difficiles à accepter dans un grand nombre de métropoles comme la nôtre.

Nous devrions en reparler, mais je vous alerte particulièrement sur l'impérieuse nécessité de remettre réellement en eau les fontaines de la Ville d'une part, et nous sommes prêts avec les associations et mon collègue Matthieu ROUVEYRE à vous aider en vous faisant un état précis de leur état.

Une deuxième alerte mérite d'être portée sur la situation du Lac où des familles font bouillir de l'eau du lac pour l'utiliser. Je crois qu'une solution avec un compteur municipal sur l'arrivée d'eau de Décathlon était à l'étude. Est-ce réalisable ? Si oui, dans quel délai ?

De la même manière, j'aimerais que vous étudiiez la possibilité de faire installer une borne WIFI en libre accès internet. Internet étant souvent le seul moyen d'engager des démarches d'aide sociale, mais aussi de pouvoir accéder aux informations du 115, ou pouvoir réserver une place pour une douche par exemple, douche qui là-bas manque aussi cruellement malheureusement.

Enfin pour terminer, je voudrais parler du danger de la frénésie des réouvertures en tout genre : réouverture des parcs et jardins, réouverture des quais, réouverture des marchés. La frénésie qui va s'accompagner du retour à une vie disons moins normale, fait craindre une recrudescence des cas de COVID même si nous avons, pour le moment, été plus épargnés que les autres villes de France.

Dans ces conditions, il me semblerait utile que nous ayons un avis d'experts. Si l'État et ses services ne sont pas en mesure de le délivrer, alors peut-être devriez-vous constituer un collectif d'experts et de scientifiques locaux qui nous permettrait d'étudier les dispositions du plan de déconfinement avec un regard objectif, tout en l'adaptant au plus près des réalités de notre terrain.

Concernant la réouverture des écoles, et ce sera ma conclusion, j'y reviendrai dans la présentation du rapport, mais je doute vraiment de notre capacité à assumer les réouvertures annoncées dans des conditions socialement et sanitaire acceptable.

Serons-nous prêts, Monsieur le Maire ? Pourrons-nous envoyer nos enfants dans les crèches, les écoles et les accueils périscolaires ? Notre responsabilité collective n'est pas d'appliquer les directives floues qui laissent les collectivités gérer seules les problématiques concrètes, et qui pourraient mettre en danger la sécurité des Bordelaises et des Bordelais. Alors, si nous ne sommes pas prêts, si le doute existe, serez-vous prêt à échelonner, voire retarder les entrées en classe ?

Je vous remercie Monsieur le Maire de vos réponses.

M. LE MAIRE

Merci. Je répondrai après globalement.

Madame JAMET.

MME JAMET

Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, bonjour. Tout d'abord, merci pour ce Conseil municipal. Merci à tous les services de la Mairie de Bordeaux, de la Métropole, à tous les bénévoles qui se sont mobilisés depuis le 15 mars, depuis le début du confinement pour la gestion de cette crise. Je voudrais m'associer aux paroles d'Emmanuelle AJON parce que, moi, j'ai une grosse crainte. Beaucoup de choses reposent sur du bénévolat, et comme vous l'avez dit, ce n'est pas un vrai déconfinement que l'on va vivre, mais un pré-déconfinement. Et qui dit « pré-déconfinement » dit qu'il faut continuer à s'occuper des personnes qui sont dans le besoin. Il y en aura de plus en plus avec la crise sociale qui pointe. Comment allons-nous faire pour continuer à apporter cette aide aux personnes qui sont à la rue, qui sont dans les squats, qui sont en difficulté ? On sait aujourd'hui qu'une reprise de l'école à la normale ne se fera pas. Et je rejoins Emmanuelle AJON quand elle demande : « Est-ce que vous serez prêt à repousser, si les services, si vous n'avez pas la capacité d'ouvrir dans de bonnes conditions les écoles le 11 mai, est-ce que vous serez prêt à repousser cette échéance ? » Beaucoup d'inquiétudes de la part de nos concitoyens, de ma part, de notre part, sur toutes ces modalités.

Concernant les masques aussi, beaucoup d'inquiétudes parce que vous avez pris une bonne initiative en commandant 800 000 pour Bordeaux et pour la Métropole, mais 800 000, cela représente un masque par habitant. Or, aujourd'hui, on sait que les conditions pour mettre le masque sont drastiques. C'est-à-dire que quand on met un masque, on ne peut pas l'enlever. Si on l'enlève, cela veut dire qu'il faut le mettre de côté et en prendre un nouveau. Et là, il y a un problème si nous n'avons qu'un. Donc, aujourd'hui, quelles sont les modalités pour la Ville de Bordeaux pour donner plus de masques, et notamment aux personnes qui n'auraient pas les moyens d'aller s'en acheter dans les officines ou dans les supermarchés, et si surtout ils ne sont pas disponibles, dès maintenant, parce qu'en fait le problème c'est qu'il faudrait porter un masque quand on sort dès aujourd'hui.

Donc, Monsieur le Maire, je vous demande clairement : « Est-ce que la Ville de Bordeaux va en commander plus ? » « Est-ce que la Ville de Bordeaux ne pourrait pas s'engager aussi auprès des professionnels ? » Les couturières qui ont fait cela bénévolement, notamment les couturières professionnelles qui, pendant des semaines, bénévolement ont fabriqué des masques, et qui ne sont pas rémunérées, est-ce que vous serez prêt à leur passer commande pour notamment en distribuer via le CCAS aux personnes qui sont le plus démunies ?

Deuxième question sur les masques, Monsieur le Maire. Aujourd'hui, il y a une communication qui me semble un peu discordante entre les différentes collectivités de la Métropole. Parfois, on nous dit que l'on pourra utiliser 30 fois ce masque, et d'autres, c'est 50 fois. J'attire votre attention sur le fait qu'il est nécessaire aujourd'hui, Monsieur le Maire, d'avoir une communication cohérente entre tous pour ne pas mettre le doute chez les habitants de la Métropole et de Bordeaux, et du Département sur cette question-là.

Pareil pour tout ce qui concerne le nettoyage de ces masques. Aujourd'hui, on entend : « Vous pouvez passer un petit coup de fer à repasser ». « Il faut le laver à 60 ». « Vous pouvez le sécher au sèche-cheveux, cela suffit ». En fait, non, l'AFNOR a émis des règles claires, nettes et précises, et il me semble vraiment important qu'il y ait une grande communication faite sur le nettoyage des masques, sur l'utilisation des masques, et sur la façon dont il faut utiliser ces masques. Cela va être très, très contraignant pour tous nos concitoyens. Le personnel médical est habitué à partir du moment où ils font des études, quand ils rentrent à l'hôpital d'utiliser le masque. Nos concitoyens et nous, moi, la première, nous ne sommes pas du tout habitués. Nous allons rentrer dans une période plus chaude - aux mois de mai, juin, juillet - où il va falloir porter ce masque. Août, septembre, certainement avec des températures qui vont augmenter et garder un masque pendant 3 heures, 2 heures ou une heure même, dans des conditions pareilles va être très compliqué, et notamment pour les enfants.

D'après ce que j'ai compris, les masques que vous avez commandés sont des masques pour adultes. *Quid* pour les enfants. Est-ce qu'il y aura des masques à leur taille pour qu'ils puissent les porter, et notamment pour les collégiens pour lesquels il semblerait que le port du masque soit obligatoire au collège ?

Toutes ces interrogations, Monsieur le Maire, je vous les pose. Et j'en pose une dernière concernant les sans domicile fixe. Quand la population va recommencer à sortir, ils seront plus exposés que ce qu'ils ne sont aujourd'hui. Et les sans domicile fixe ne peuvent pas se permettre d'avoir des masques en tissu comme tout le monde puisqu'ils ne pourront pas les nettoyer dans des bonnes conditions. Est-il prévu de leur distribuer des masques chirurgicaux dans des kits d'hygiène ?

Voilà, je vous remercie Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE

Merci. Madame DELAUNAY. Madame DELAUNAY est toujours avec nous ? Il faudrait qu'elle branche son micro, Madame DELAUNAY. Je crois qu'elle n'a pas branché son micro.

MME DELAUNAY

Si, je crois.

M. LE MAIRE

On vous entend. Je vous laisse la parole.

MME DELAUNAY

Impeccable. J'ai, Monsieur le Maire, quelques questions. Mon intervention sera courte puisque l'on a déjà évoqué certains problèmes. Vous parlez d'une plateforme seniors que l'on peut appeler. Est-ce que je peux avoir des détails ? Parce que dans la lutte contre l'isolement, vous avez très opportunément appelé les personnes qui se sont signalées du type du « Plan canicule », mais aujourd'hui les âgés qui se sentent isolés, peuvent-ils appeler et dans quel cadrage de temps ? Qui leur répondra ? Cela me paraît une chose extrêmement importante.

En ce qui concerne les clubs seniors qui servent des repas. Est-ce que pendant cette période, ce service de repas qui est un peu un restaurant a été remplacé par des portages de repas ? Et est-ce que ces âgés ont pu recevoir ce service ?

Quelques points concernant les EHPAD en particulier. J'aurais beaucoup aimé, en tête de votre rapport, mais peut-être cela sera fait secondairement, que nous ayons un bilan de la situation concernant les seniors pour la Ville de Bordeaux. Premièrement, combien de personnes contaminées ? Avons-nous cette réponse ?

Deuxièmement, avons-nous une mortalité surnuméraire à la fois dans la ville par rapport à une période identique, l'année précédente ? Et avons-nous une mortalité importante dans les EHPAD ou issue des EHPAD, dans ces 26 EHPAD, je crois que j'ai comptés pour la ville. C'est cela le bilan ? Je rappelle que 50 % des décès dus au COVID se passent dans les EHPAD et je crains que nos 26 EHPAD n'aient pas pu être totalement épargnés par cela.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Alors il y a d'autres prises de parole. Nicolas BRUGÈRE va pouvoir répondre très concrètement aux questions de Madame DELAUNAY. Après, je ferai un point sur toutes les autres remarques.

Nicolas.

M. BRUGÈRE

Oui, Monsieur le Maire. Concernant la plateforme auprès des seniors, vous le savez, Michèle DELAUNAY, c'est cette plateforme que l'on a mise en place dans le cadre du PAERPA. Un numéro de téléphone qui est impossible à retenir : 0 800 625 885. Tous les Bordelais, tous les citoyens peuvent appeler cette plateforme. Nous avons des équipes qui répondent tous les jours de la semaine et même le samedi et le dimanche, et qui prennent en compte toutes les difficultés présentées par les seniors quelles que soient ces difficultés.

Nous sommes partis en plus dans une démarche qui est une démarche proche de la démarche canicule, c'est-à-dire que nous avons une liste de 2 500 personnes isolées ou très isolées que nous appelons régulièrement. Les services les appellent régulièrement, les bénévoles les appellent régulièrement, et nous avons ainsi pu repérer des situations difficiles et les traiter. Grâce au système PAERPA et grâce à l'anticipation que nous avons faite, mais nous ne savions pas que cela servirait autant dans le cadre du COVID, nous avons la possibilité de suivre nos 22 000 seniors de 75 ans et plus. Parmi les 48 000 qui ont plus de 60 ans, il y a aussi des personnes qui nous appellent. En tout cas, cela marche bien. De nombreux services, par exemple les équipes des services des sports et d'autres services, ont été affectées à cette activité-là, et cela marche vraiment très bien.

Concernant les repas dans des résidences autonomie, bien sûr que les restaurants sont fermés. C'est une mesure majeure pour éviter la contamination. En contrepartie, en plus des repas que l'on porte à domicile chez les personnes en ville... et ce nombre a augmenté du reste de 12 % parce que par la plateforme, des gens nous ont dit qu'ils étaient ennuyés pour avoir des repas, donc des repas supplémentaires par rapport à d'habitude ont été distribués en ville. Toutes les personnes des résidences autonomie qui en ont besoin, on leur fait le portage des repas à domicile et cela marche très bien. Une des plaintes majeures, c'est que les menus ne sont pas très variés, mais c'est un peu compliqué d'avoir des ressources différenciées pour varier les repas, mais en tout cas, ils sont tous qualifiés de qualité, et cela marche bien. On dépasse les 1 200 repas par jour pour les personnes.

J'ai employé, tout à l'heure, une formule qui semble avoir choqué quelques personnes quand je dis que les personnes âgées dans les EHPAD, les très âgées, sont comme du bois sec, il faut imaginer leur fragilité. Le COVID, c'est une allumette que l'on met dans une forêt de bois sec. Cela risque de faire un incendie. Alors, pardon à ceux que cela a choqué. L'image ne cherche pas à être choquante, elle cherche à être percutante.

Dans les EHPAD donc on a eu des mesures de confinement extrêmement strictes. Du reste, elles ont été anticipées dans certains EHPAD avant les mesures ministérielles, et c'est une des raisons pour lesquelles il n'y a eu quasiment pas ou très peu de cas de personnes porteuses du COVID dans les EHPAD. En particulier dans les EHPAD de la ville, Maryse Bastié et la Clairière de Lussy, il n'y en a pas eu du tout. Il y avait quelques personnes à risques, on les a testées. On les a même hospitalisées pour certaines, mais personne n'est revenu porteur du COVID.

La mortalité en ville n'a pas augmenté. On a fait des mesures par rapport à mars 2019 et mars 2018, et étonnamment même, en mars 2020, la mortalité était un peu inférieure à celle de 2019 sans doute parce que l'épidémie de grippe de 2019 a été tardive et assez sévère.

Dans nos EHPAD non plus. A Maryse Bastié et la Clairière de Lussy, il n'y a pas eu d'augmentation de la mortalité supérieure en 2020 par rapport à 2019, y compris à Terre-Nègre qui est le plus gros EHPAD

d'Aquitaine. Vous avez 400 personnes qui y vivent. Troisième EHPAD en France. Et là non plus - j'ai demandé les chiffres la semaine dernière - il n'y a pas d'augmentation de la mortalité. C'est quand même la preuve d'une redoutable efficacité des directeurs de ces EHPAD, des équipes. Là aussi, on peut les féliciter, les remercier. Il y a eu un travail d'une incroyable force qui a été mis en place, des équipes d'aides-soignants qui sont venues remplacer d'autres équipes. Il y a eu une solidarité du reste entre l'ensemble des établissements que l'on peut reconnaître. On peut vraiment féliciter tous ceux qui se sont impliqués dans cette période-là et qui vont continuer à s'impliquer parce que la suite va être longue. Le Maire a raison, ce n'est pas un déconfinement, c'est un desserrement du confinement, et il va y avoir besoin de l'énergie, de l'application de tous.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur BRUGÈRE.

Monsieur JAY a souhaité prendre la parole. Monsieur JAY.

M. JAY

Monsieur le Maire, Chers Collègues, au nom de notre groupe, le Rassemblement national – Siel, je me réjouis de constater que les membres du Conseil ont traversé cette épidémie. Je suppose que nous avons tous bien sérieusement respecté les consignes. Je remercie aussi, comme cela a été fait, tous ceux qui ont participé à la mobilisation contre la maladie et pour l'aide aux victimes, en particulier les fonctionnaires municipaux et les élus de Bordeaux, votre équipe, Monsieur le Maire, ainsi que les équipes médicales bordelaises qui ont été en première ligne face au virus.

Je souhaite aussi rendre hommage aux forces de l'ordre qui sont intervenues pour faire appliquer les mesures prises par le Gouvernement. Et ce n'était pas facile puisque l'utilité des mesures n'était pas évidente ; surtout que les déclarations des responsables et les décisions n'ont pas toujours été cohérentes, ni très claires. La position de nos policiers n'était pas facile.

Je souhaite également rendre hommage aux deux policiers motards qui ont été hospitalisés suite à l'attentat islamique de Colombes. Cet attentat nous rappelle que la France subit, depuis des années, une guerre civile larvée, et cette guerre qui nous est faite continue pendant l'épidémie. D'ailleurs, l'application des mesures de confinement ont provoqué un réveil des quartiers dits de « non-droit » un peu partout en France. La police a reçu des consignes de modération. Le Gouvernement laisse faire, attend que cela passe. Ces quartiers ont même été moins confinés que le reste du pays pour éviter les émeutes. Je ne pense pas que cette réponse soit la bonne. De même que la libération de 10 000 prisonniers a été un très mauvais message.

Nous connaissons ces difficultés à Bordeaux. Le rodéo qui a eu lieu, Place de la Comédie, il y a quelques jours en témoigne. Cette épidémie a également révélé l'incroyable impréparation de notre pays. Une situation qui rappelle les tristes mois de septembre 1939 à juin 1940, l'incroyable défaite décrite par Marc BLOCH. Nous avons constaté que, malgré le niveau record des dépenses publiques de la France, nous n'étions pas prêts. Nous sommes sur la première marche du podium mondial pour les taxes, mais dans cette épreuve, nous avons manqué de tout. Pas de stocks, et pire, nous avons appris que nous sommes incapables de fabriquer même les choses les plus simples.

Ajoutons à cela une incapacité de l'exécutif à organiser une réponse en termes de production ou même d'achat à l'étranger.

Je n'ai pas voté pour ce Président. Je suis, je crois, le seul dans ce Conseil avec ma collègue du Rassemblement national. Emmanuel MACRON nous promettait d'éviter le chaos si nous votions pour lui. Nous vivons le chaos. J'ai noté, dans les déclarations du Président, un début de prise de conscience et des affichages, des annonces qui se rapprochent du programme de Marine LE PEN. Par exemple, sur le contrôle des frontières, le rapatriement des capacités de production, la sécurité alimentaire ou la capacité médicale. La crise économique qui menace de succéder à la crise sanitaire doit être l'occasion de réviser en profondeur notre politique économique en privilégiant nos entreprises, notre indépendance économique, nos entrepreneurs, nos travailleurs, nos chercheurs pour redonner à notre patrie son indépendance et ses capacités économiques, scientifiques et militaires.

Monsieur le Maire, vous avez parlé du lendemain. Effectivement, il y a urgence que les choses changent. Peut-être pourrions-nous arrêter d'emmerder nos concitoyens et, au contraire, essayer de répondre aux besoins des entreprises et des travailleurs bordelais pour favoriser l'emploi et apporter à chacun des revenus. Moins de taxes, moins d'impôts, moins de bureaucratie, moins de règles et de contraintes, moins d'idéologie et plus de bon sens. Par exemple, concernant la guerre aux automobilistes, peut-être que l'on pourrait arrêter.

D'ailleurs, je viens de voir que, pendant le confinement, la pollution de l'air n'a pas diminué. Preuve que ce n'est pas l'automobile qui est responsable. J'attends aussi avec impatience les chiffres de la baisse des températures que devrait entraîner la baisse de 30 % de la consommation mondiale d'hydrocarbure. Si ce que nous expliquent les tenants de l'apocalypse climatique est vrai parce que l'on a dépensé beaucoup d'argent dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Ceci étant dit, Monsieur le Maire, nous soutenons vos efforts et le travail que vous faites au service des Bordelais.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur JAY. Monsieur SOLARI.

M. SOLARI

Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, au niveau de la mission handicap, nous avons de nombreuses personnes qui travaillent journalièrement pour pouvoir faire un portage de repas dans les CROUS, en lien avec la Ville de Pessac et de Talence pour la Ville de Bordeaux, car ces étudiants qui sont confinés dans les CROUS n'ont pu se restaurer et donc, journalièrement, on leur porte des repas. Je voulais justement rapporter ce propos.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE

Merci. Il n'y a pas d'autres prises de parole. Sur les questions ou interventions des uns et des autres, les inquiétudes, je les partage : l'inquiétude globale, la façon dont la maladie est contenue et pourrait de nouveau circuler. Aux interrogations des uns et des autres, bien évidemment qu'à un moment ou à un autre, il faudra recueillir dans le cadre du plan de déconfinement que l'on présentera, la semaine prochaine... et je réponds précisément à un des intervenants, ce matin à l'occasion de la Conférence des Présidents de groupe, nous avons convenu que le 6 mai prochain, nous nous retrouverons pour avoir une présentation du plan de déconfinement sur notre territoire avec en tête quand même cette capacité que nous aurions à nous adapter. Vous avez vu comme moi et l'actualité nous le démontre, que les vérités d'un jour ne sont pas nécessairement celles du lendemain, et que toutes les questions de précaution sanitaire sont prioritaires. C'est pour cela que le plan municipal de déconfinement respectera bien évidemment les orientations, les décisions de l'État, nous nous y conformerons, mais sur le volet de nos prérogatives - quel espace public rouvert ? Que faire avec les marchés ? Que faire avec un certain nombre d'activités ? - nous aurons un partage.

Et cela m'amène à parler de la place des uns et des autres. Dès demain, et après un échange que je dois avoir avec l'État demain matin sur quelques précisions parce que quand on parle d'inquiétude, il y a aussi des précisions à apporter sur ce qui sera possible de faire à partir du 11 mai. Demain matin, moi, j'aurai un échange avec l'État. Et donc, en début d'après-midi, une fois que l'on aura levé un certain nombre d'hypothèses ou d'interrogations, je vous adresserai à toutes et à tous un premier jet de ce que pourraient être les 10 ou 15 mesures prioritaires à mettre en œuvre dès le 11 mai, qu'elles relèvent des décisions de l'État ou qu'elles relèvent de nos propres compétences ou de nos prérogatives.

Donc, entre aujourd'hui et le 6 mai, il y a ce premier envoi que je vous transmettrai demain des quelques grandes orientations. Et je vous propose, et c'est ce que l'on a convenu ce matin avec les uns et les autres, que vous puissiez adresser, sur cette base, vos propositions, vos questionnements. Je vous propose que lundi, on puisse avoir un échange, comme on l'a fait depuis quelques semaines, trois fois, collégial par

audioconférence de quelques premières propositions et que le 6 mai, on soit en situation d'avoir intégré vos propositions.

On s'aperçoit, je ne prends pas tous les exemples, mais quand on parle de wifi, on a déjà engagé les démarches pour équiper un certain nombre de nos quartiers de wifi public. Donc, il y aura nécessairement des convergences, et moi, je ne serai pas sourcilieux sur la paternité de telle ou telle initiative. C'est vrai, s'agissant de la pédagogie de nos enfants, rattrapage scolaire ou pas, on en parlera. Financement dans les cantines, peu importe. Le tout, c'est que l'on fasse et que l'on prenne les bonnes décisions quels que soient celle ou celui qui en aurait fait la première proposition. Mais on s'aperçoit que l'on a quand même une harmonie dans nos propositions et une convergence.

Donc, d'ici le 6 mai, on aura des échanges. Bien évidemment, et on a la chance d'avoir sur notre territoire - ils ont été cités, je ne les renommerai pas - d'éminents spécialistes que cela soit de maladies tropicales, épidémiologistes, et autres acteurs de la santé sur Bordeaux. Bien évidemment que je prendrai leur avis le moment venu sur des mesures qui relèveraient de dérogations. Espaces publics rouverts, quelles conditions de réouverture ? En ayant aussi en tête, mes Chers Collègues que, depuis quelques semaines, des fois les doctrines ne sont pas convergentes en termes de gestion sanitaire et questions médicales autour du virus. On a la chance à Bordeaux, avec le Professeur MALVY et ses équipes, d'avoir des références qui pourront nous accompagner dans les décisions que nous pourrions prendre.

Les décisions, c'est d'abord le masque. Je serais tenté de vous dire que parmi les conditions préalables, nécessaires à toute initiative pour desserrer le confinement, il y a le port du masque. J'aurais rajouté le test. On voit que les choses vont s'engager, mais dans mon esprit, cela fait aussi partie des conditions préalables pour réussir ce desserrement du confinement.

S'agissant des masques, il y a un premier envoi d'un masque par personne. Je m'aperçois qu'entre le moment où on a décidé d'en commander... On en a commandé plus qu'un par personne sur l'agglomération, on aura du stock qui viendra petit à petit. Entre le moment où je décide d'acheter pour fournir les masques gratuitement à nos concitoyens, l'époque où un certain nombre de responsables politiques nous expliquaient que ce n'était pas la meilleure des solutions, et aujourd'hui, je vois que tout le monde y va aux masques. C'est le Département, c'est la Région, c'est l'État. Donc, je pense que l'on va, et c'est aussi le sens des échanges que nous avons les uns et les autres entre collectivités, on va avoir besoin d'un petit peu de coordination dans les jours qui viennent pour ne pas superposer les initiatives en termes de dotation de masques. On planifie les choses, chacun de notre côté. L'État va équiper ses personnels, les enseignants. Le Département s'est groupé avec nous et nous commandons les masques pour le Département. Il y a nécessité de coordination, mais bien évidemment, et pour répondre plus précisément à Delphine JAMET, la question des gens les plus précaires, les plus en difficultés financières, sera centrale. Il y aura toujours un dispositif de solidarité municipale pour donner des masques aux gens qui n'ont pas les moyens de s'en acheter. Je serais d'ailleurs à la place de l'État, je fixerais un contrôle des prix des masques pour éviter des fois des prix délirants tels que l'on peut les lire ici ou là dans la presse.

Après il y a la doctrine d'emploi. Notre masque respecte les conditions AFNOR, c'est précis. Il faudra faire de la pédagogie, et nous allons nous engager à faire une communication massive déjà quand on adressera le masque sur les conditions d'utilisation du masque et des bonnes pratiques autour du masque. C'est 30 fois, c'est 50 fois, c'est le nombre de lavages. Parmi nos fournisseurs, on nous assure 50 lavages. D'autres, c'est 30. Il faut prendre la moyenne entre les deux et considérer qu'avec une trentaine de réutilisations, dès lors que l'on respecte la règle, notamment le lavage à 60 degrés, enfin tout cela sera expliqué, il faudra faire une grosse communication là-dessus, on initiera nos concitoyens.

La question des masques pour les enfants. J'ai entendu, hier, le Premier Ministre dire que les collégiens auront un masque fourni par l'Éducation nationale. Par contre, pour les plus jeunes, en tout cas pendant les classes, le port du masque n'est pas conseillé. On va voir. Est-ce que l'Éducation nationale pourra fournir des masques adaptés en tout cas aux élèves de 3^e ? Est-ce que ce sera des masques adaptés - c'est comme cela que je l'avais compris - aux élèves de primaire ? S'agissant de la dotation que nous allons donner des masques dits « de la ville », ils sont à taille unique, mais on verra pour réadapter les choses tant que de besoin, le moment venu.

S'agissant des plus précaires, vous parliez des sans domicile fixe, ils seront bien évidemment concernés par le CCAS. Cela relève aussi peut-être de l'État, du Département, de tous ceux qui peuvent agir avec des solutions alternatives. J'ai vu qu'ici ou là, certaines collectivités équipaient de visières. Est-ce que c'est

une réponse ? À voir. Et cela, c'est avec un certain nombre de spécialistes que nous pourrions le déterminer, s'agissant de publics les plus exposés.

La reprise des écoles. Moi je pense que ce n'est même pas de notre responsabilité, c'est de notre devoir de rouvrir les écoles. En tout cas, dans le rôle qui est le nôtre, immobilier, d'accueil dans l'espace, de mise à disposition de l'espace, et je vais même plus loin, vu les critères que donne l'État sur le nombre d'élèves en cours, comment on est capable, et c'est ce que l'on est en train d'organiser - on aura plus de précision dans les jours qui viennent, au plus tard le 6 mai - comment on est capable de faire de l'accueil para- ou périscolaire. Et avoir en tête ce que l'on a été en mesure de mettre en œuvre au moment de la réforme des rythmes scolaires. Souvenez-vous qu'en 2012, il y a eu une réforme d'État qui imposait aux collectivités les rythmes scolaires, une réforme des rythmes scolaires. Il faut s'inspirer de ce qui avait été fait à l'époque, sachant qu'il y a quatre à cinq semaines jusqu'aux vacances d'été et que, nécessairement, l'offre d'accueil sera d'un moindre niveau que ce que l'on aurait pu faire s'il n'y avait pas ces conditions sanitaires.

Par ailleurs, moi, je me lie aussi à la capacité qu'aura l'Éducation nationale à mobiliser le corps enseignant pour assurer la classe. Et notre capacité d'accueil sera liée ou indexée à la capacité qu'aura l'Éducation nationale à mobiliser les enseignants, comme ils l'ont été jusqu'à maintenant, pour faire la classe.

Moi, j'ai des contacts avec la Rectrice, avec l'Inspecteur d'Académie et d'ici le 30 avril, donc demain, on aura un retour et un partage avec l'Éducation nationale sur les contraintes, les possibilités, les besoins et nous adapterons aussi, et nous transmettrons aussi nos capacités d'accueil. Mais je pense qu'il est primordial de rouvrir les écoles partout où c'est possible. D'abord, il y a la question de la pédagogie des enfants. Les décrocheurs scolaires, ceux qui ont vécu une scolarité dégradée depuis deux mois. Ne rajoutons pas du décrochage au décrochage déjà qui existe. Donc, il y a l'enjeu pédagogique des enfants, l'enjeu social des enfants, le fait de pouvoir se retrouver en collectivité, même si ce n'est qu'à 15, de sortir. Et puis il y a l'enjeu aussi de la reprise de l'activité du pays. Et quand je parle d'activité, ce n'est pas simplement d'activité économique, c'est l'activité sociale. Permettre aux gens de reprendre une vie qui se rapprocherait d'une vie normale pour ceux qui peuvent aller travailler, aller travailler.

L'impact, vous le disiez, les uns et les autres, et je le partage, l'impact va être ravageur. On va avoir plus de chômeurs, plus d'entreprises défaillantes. Donc, faisons tout ce qui est dans notre possibilité pour donner un peu de latitude et de respiration et la réouverture des écoles en fait partie.

Je crois avoir abordé la plupart des interrogations. Tous ces échanges, ils auront lieu le 6 mai, un peu en amont. On pourra échanger sur le plan de desserrement du confinement que nous serons capables de mettre en place, en partenariat avec d'autres acteurs parce que l'on parlait des écoles, moi, je vais discuter avec le Département pour savoir comment est organisé l'accueil dans les locaux des collèges. Est-ce qu'il n'y a pas des partenariats, de la mutualisation à faire avec le Département, avec la Région. La Région, les lycéens ne seront pas concernés avant le mois de juin. Quels sont les partenariats et la coordination ? J'ai écrit et je me suis adressé aux deux Présidents pour mettre en œuvre un peu de partage, un peu de mutualisation afin de se serrer les coudes. Ce n'est pas un autre enjeu. Se serrer les coudes, c'est l'avenir de nos enfants, en tout cas l'avenir immédiat. Il faudra d'ailleurs aussi dans nos échanges et les prospectives, envisager très vite ce que l'on pourra faire en termes de rattrapage ou de soutien scolaire cet été. Quelle est notre politique d'accueil pendant la période estivale dont on sait tous qu'il y aura moins de déplacements, plus de population notamment dans les quartiers dits « prioritaires », il faut que l'on y réfléchisse collectivement.

Tout cela mobilise des finances. Je ne veux pas m'exprimer sur une comptabilité détaillée de ce qu'aujourd'hui cela coûte à la collectivité et de ce que cela va coûter. Le moment venu, dès le mois de mai, au début juin, on présentera un budget de crise, budget supplémentaire. Je vous ferai transmettre dès que l'on aura stabilisé les choses, l'état des lieux financier. Quelles sont les pertes de recettes ? Quels sont les coûts supplémentaires ? Et quels sont les moyens qu'il nous faudrait pour engager une relance, une reprise, un soutien aux différents acteurs ? C'est pour cela que la place des acteurs notamment associatifs, s'agissant de l'aide alimentaire, est essentielle. Et dans le plan de déconfinement à venir, il y a le 11 mai, il y a le 2 juin, il y a ce qui se passera après, il faudra intégrer ce maintien et ce soutien dans la mesure de nos capacités collectives pour l'avenir.

Ce rapport n'était pas soumis à vote. Donc, je vous demande d'en prendre acte tout simplement, et vous donne rendez-vous sur toutes les questions du lendemain, de prospectives au 6 mai.

Mobilisation de la ville de Bordeaux face à la crise sanitaire

Conseil municipal – Mercredi 29 avril 2020

Malgré la crise sanitaire exceptionnelle que traverse la France liée à la pandémie à Covid-19, et conformément aux mesures annoncées par le Président de la République et le Gouvernement, la mairie de Bordeaux s'est pleinement mobilisée pour endiguer la propagation du virus, en assurant une information nourrie et pédagogique au service de la protection de la population, pour garantir la continuité du service public, pour développer les solidarités et lutter contre toutes les formes de précarité, pour sauvegarder le commerce de proximité, pour maintenir le lien avec la culture.

De très nombreuses mesures ont été prises par la mairie en lien étroit avec la population qui a été force de propositions et d'initiatives, dans un élan de solidarités actives et partagées.

Cette crise sanitaire d'ampleur mondiale a commandé la prise de mesures de précaution très fortes allant jusqu'au confinement de l'ensemble de la population. Dès le lundi 16 mars, ont ainsi été fermés tous les équipements sportifs, établissements culturels, crèches, écoles.

Néanmoins, un service d'accueil municipal exceptionnel a été mis en place pour accueillir les enfants du personnel soignant et de santé ne disposant pas de moyen de garde alternatif.

Puis, ce sont les commerces dits « non essentiels » qui ont dû fermer leurs portes, privant ainsi de travail beaucoup de salariés et d'employeurs.

Pour faire face à ce climat particulièrement anxiogène, l'échelon local, dans toutes ses composantes, par-delà les clivages, a pu s'appuyer sur ses services pour être à l'initiative, en multipliant les actions d'effet immédiat et en adaptant les dispositifs pour préparer la relance. Élus de la mandature sortante et candidats ayant franchi le seuil des 10 % des inscrits au premier tour des élections municipales étaient alors associés pour participer ensemble de cet effort collectif indispensable.

Des mesures fortes ont émergé, coordonnées par une cellule de crise conjointe Bordeaux Métropole et Ville de Bordeaux et articulées autour de quatre axes : protéger et informer la population (1), organiser la solidarité, notamment à l'attention des plus fragiles (2), assurer la continuité des services publics, soutenir l'économie et préparer la relance (4).

1. Protéger et informer la population

1.1 La mise en place du confinement

- Suite au confinement décidé par le Président de la République, les 105 écoles maternelles et élémentaires municipales et les crèches ont été fermées. Néanmoins, pour faire face à la réalité des besoins, les accueils individuels (maison d'assistantes maternelles et assistantes maternelles employées par la Ville) ont été maintenus (passage de l'agrément de 3 à 6 enfants).
- Une campagne de communication « Restez chez vous » a été lancée avec la diffusion de visuels et affichettes sur l'ensemble des panneaux Decaux, réseaux sociaux, site internet, signatures de mails et message d'attente téléphonique du standard de la ville et journaux (Sud Ouest, 20 minutes, Rue 89). Une newsletter hebdo spécial Covid a été mise en place.
- Dans le prolongement des consignes de l'État, la Ville a fermé les quais et jardins, a interdit les marchés de plein air. Le marché couvert des Capucins reste ouvert avec limitation d'accès, comme celui des Grands Hommes. Le commerce alimentaire des Halles de Bacalan reste également ouvert le matin avec un strict contrôle d'accès.
- La Police Municipale et des médiateurs déployés assurent une présence sur le terrain pour rappeler les consignes de l'État et les gestes barrières et pour éviter les regroupements à la nuit tombée dans le prolongement de l'arrêté préfectoral qui interdit l'ouverture des commerces autorisés après 21h.
- 700 appels sont reçus chaque jour au standard de la mairie de Bordeaux (standard général assuré 24h/24 et 7j/7). La plateforme dédiée Covid dite plateforme de débordement reçoit entre 300 et 400 appels/jour.
- Une « foire aux questions » a été mise en place sur bordeaux.fr (plus de 440 000 visites, soit plus de 12 300/j).
- Tous les réseaux municipaux invitent les Bordelais à poser toutes leurs questions sur bordeaux.fr où une réponse personnalisée leur est adressée. 869 Bordelais ont utilisé ce canal pour obtenir une réponse à une question précise.
- Des opérations d'impression de l'autorisation de déplacement ont été lancées pour la distribuer dans les boulangeries et pharmacies.

1.2 Les mesures sanitaires

- Les services de nettoyage de voirie ont été mobilisés sur les sites sensibles les plus fréquentés : abords des principales stations de transport en commun et des supermarchés, linéaires de commerces de bouche, entrées des hôpitaux et cliniques, etc. Ces lieux identifiés sont lavés (sans javel) et balayés fréquemment. Des rotations d'effectifs ont permis progressivement d'élargir les possibilités de lavage de l'espace public et d'en augmenter la fréquence. Les services continuent d'intervenir malgré tout ponctuellement en tant que de besoin sur des espaces ou des lieux qui leur sont signalés et pour lesquels un nettoyage est nécessaire pour des raisons de salubrité et de sécurité.
- La collecte des déchets hors bacs et des dépôts sauvages reste assurée (hors déchets verts), comme la collecte classique et le nettoyage intensif des sites prioritaires les plus fréquentés.
- En lien étroit avec les autorités sanitaires, la mairie participe à la mise en place logistique de sas sanitaires devant les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

- Des lieux municipaux pouvant accueillir des « centres de consultation ambulatoire Covid-19 » suivant un cahier des charges strict ont été mis à disposition de l'ARS.

- Plusieurs salles municipales (salle « Le serrage » face au marché de Lherm, Centre d'animation Bastide et Gymnase Charles Martin) sont ouvertes pour les infirmiers libéraux (stockages, vestiaires, etc.).

- Un essai clinique innovant pour le dépistage et le traitement précoce du Covid-19 chez des personnes de plus de 65 ans, traitées à leur domicile dès le début de la maladie, appelé protocole COVERAGE. Cet essai a débuté le mercredi 15 avril pour une durée de 4 mois. Il compare 4 traitements différents et permettra également d'analyser les conditions d'un déconfinement optimal pour cette population et de proposer des pistes aux pouvoirs publics locaux et nationaux.

La ville de Bordeaux a souhaité apporter sa contribution à cet essai hors norme en mettant à disposition du CHU le gymnase Albert Thomas afin d'y stocker du matériel et de constituer des kits de prélèvements qui seront utilisés au domicile des patients. La cellule de suivi téléphonique et d'analyse des données est également localisée sur place.

Aucun patient infecté par le Covid-19 ne se rendra sur place. Les seules personnes présentes sur site sont les personnels hospitaliers et universitaires, ainsi que les internes et étudiants volontaires.

Des équipes mobiles, constituées d'un médecin et d'un infirmier / infirmière, se déplaceront chez les patients, afin de leur administrer l'un des médicaments évalués dans l'étude. Ainsi, des véhicules spécifiques seront amenés à circuler dans le quartier.

- Au sein de l'espace sportif Chauffour, des douches sont disponibles pour les plus démunis.

- Une commande exceptionnelle de près de 800 000 « masques barrières » a été faite pour doter les habitants de Bordeaux et de l'agglomération, dans la perspective du déconfinement. Ces modèles en tissu, lavables et réutilisables, seront conformes aux normes basiques de protection. 2/3 d'entre eux seront fabriqués en Gironde.

- Un tutoriel vidéo sur bordeaux.fr a été mis en place à destination des habitants souhaitant fabriquer leur « masque barrière », suivant le modèle agréé par l'AFNOR.

- L'opération de collecte de sang programmée les 2 et 3 avril à l'Hôtel de ville a été maintenue. Tous les dons ont fait l'objet d'une prise de rendez-vous.

2. Organiser la solidarité, notamment à l'attention des plus fragiles

2.1 À l'attention de nos personnels soignants

- Face à la fermeture des écoles et crèches, l'accueil d'environ 130 enfants de personnels soignants et de santé sans moyen de garde alternatif (sur justificatifs) a été assuré dans 8 écoles (Stéhélin, Benauges, Albert Schweitzer, Albert Thomas, Béchade, Flornoy, Yser, Pressensé). 40 enfants ont également été accueillis dans 4 crèches municipales et 5 en crèche familiale. Plusieurs écoles privées de Bordeaux ont également accueilli, aux côtés de la mairie, des enfants de personnels soignants. Le dispositif a été ensuite élargi aux samedis et dimanches avec l'ouverture d'une école.
- Le stock de 60 000 masques de la mairie a été réquisitionné dès le début du confinement par l'ARS pour être distribué à nos personnels soignants.
- Une nouvelle campagne de communication municipale (site bordeaux.fr, médias sociaux...) a été lancée pour rendre hommage aux « héros du quotidien » (infirmiers, médecins mais également agents de caisse, boulangers, agents d'entretien, policiers, livreurs...).

2.2 À l'attention de nos aînés

- Le « dispositif canicule » a été activé avec l'appel téléphonique quotidien des seniors les plus isolés (1951 personnes inscrites sur le registre nominatif sur les 22 000 Bordelais de 75 ans et plus et 1228 personnes âgées fragiles accompagnées par les coordinateurs de la Plateforme Autonomie Seniors). La plateforme Autonomie Seniors (0 800 62 58 85 – 29 appelants) a été renforcée grâce à 20 jeunes du service civique en contact avec plus de 2000 personnes isolées. Ce sont 5656 appels qui ont été passés en 5 semaines de confinement.
- Le service de portage de repas au domicile des plus vulnérables (1800 repas livrés chaque jour par la Ville suite au renforcement du service, contre 600 habituellement) a été élargi. Ils reçoivent depuis mi-avril également désormais un exemplaire du journal Sud Ouest.
- Dans les résidences autonomie seniors, les services ont été garantis par le redéploiement d'agents. De même, des animateurs ont été réaffectés dans les structures de personnes âgées.
- Fruit d'un partenariat entre la Ville et l'Education nationale, les professeurs des écoles ont invité les enfants de personnels soignants accueillis dans les écoles publiques à faire un dessin, écrire une lettre ou un poème aux seniors des Ehpad et résidences autonomie. L'initiative a été étendue aux centres de loisirs pendant les vacances. De nombreux Bordelais ont contacté la mairie pour participer à cette initiative.

2.3 À l'attention des personnes en grande précarité

- 60 places d'hébergement pour les personnes sans domicile ont été ouvertes dans une auberge de jeunesse mise à disposition par la mairie de Bordeaux et gérée par le Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation (CAIO).
- 80 « fontaines à boire » ont été remises en eau sur la voie publique (sortie d'hivernage) et les toilettes publiques font l'objet d'une surveillance particulière.
- En lien avec la Préfecture et les principales associations, la Ville, à travers son CCAS, veille à maintenir la distribution alimentaire et l'accès aux droits des plus fragiles.

- Plus de 300 repas ont été financés et fournis quotidiennement par le SIVU (134 au CAIO qui gère l'auberge de jeunesse Barbey réquisitionnée, 12 au CHRS Jonas, 130 à Emmaüs, 29 repas à la mairie de Villenave D'Ornon). Le nombre de repas a été supérieur courant mars jusqu'à début avril puisque, en plus de l'offre ci-dessus, certaines associations ont demandé à la mairie de prendre le relais de leur restauration, le temps qu'elles se réorganisent. Cela a été le cas pour le Prado et le Diaconat. Toutes ces initiatives ont eu pour effet de porter le nombre jusqu'à 400 repas/jour.
- Un fonds d'urgence alimentaire Covid-19 de 100 000€ a été créé pour soutenir les associations et opérateurs intervenant auprès des publics fragiles (accompagnement de première nécessité, alimentation et hygiène) : 50 000 € pour la banque alimentaire, 15 000 € pour le Secours populaire, 10 000 € aux Restos du cœur, 5 000 € à Gargantua, 5 000 € au Pain de l'amitié, 5 000 € à la Case.
- Une plateforme pour appel à la solidarité individuelle vers le fonds d'urgence a été ouverte. Les dons des particuliers sont gérés par la plateforme kisskissbankbank (près de 24 000 € recueillis sur un objectif initial de 20 000 euros).
- Le fonds Bordeaux Mécène Solidaire a mobilisé 50 000 € pour soutenir l'effort commun.
- Pour les étudiants en situation précaire, une plateforme alimentaire est coordonnée par la Ville, en partenariat avec la Banque Alimentaire, la Chambre d'agriculture et le CROUS.

2.4 À l'attention de chacun

- Un appel au bénévolat et proposition de services (garde d'enfants, courses, pharmacie, besoin de parler, aides aux devoirs, etc.) a été lancé dès le premier jour du confinement avec l'ouverture d'un onglet entraide Covid-19 sur la plateforme jeparticipe.bordeaux.fr (autour de 3000 bénévoles inscrits). Elle relaie notamment l'appel à chaque citoyen ou association, à fabriquer artisanalement ou en série, des « masques barrières » en tissu, suivant le modèle agréé par l'AFNOR. La plateforme, rapidement repensée pour ne fonctionner qu'autour du COVID-19, met également en relation des producteurs et des demandeurs.
- Les autres réseaux d'entraide ont été mobilisés : Wanted, Geev, services civiques Unis-cités...
- Un maillage digital permet dans chaque quartier, d'informer et d'accompagner en temps réel tous les acteurs de terrain avec notamment l'ouverture de cellules « solidarité proximité » dans chaque mairie de quartier réunissant élus, agents municipaux, personnel soignant, associations...
- Une affichette solidarité, destinée à favoriser les contacts pratiques entre voisins dans le respect des règles du confinement et des gestes barrières, a été mise à disposition pour les résidences et les immeubles.
- Au regard de l'impact psychologique d'un confinement au-delà de 10 jours, l'hôpital Charles Perrens a mis en place une assistance téléphonique au 0800 71 08 90 et l'association SOS Amitié a également été mobilisée au 05 56 44 22 22.
- Le réseau Eurocities a mis en ligne un site dédié à la présentation et l'échange des bonnes pratiques et actions mises en œuvre dans l'Union européenne face à la pandémie. Membre du réseau depuis 1989, Bordeaux a partagé 5 de ses mesures consacrées aux seniors : l'accompagnement psychologique, l'économie et le commerce, la culture et les publics fragiles.
- Un plan de soutien adapté a été lancé aux populations des quartiers prioritaires, pré et post confinement.

- Pendant le confinement, Jean-Charles Bron, médiateur de la Ville, reste joignable par téléphone au 06 20 33 23 73. Il peut également être saisi *via* le formulaire en ligne sur le site bordeaux.fr.
- Un plan de transport adapté a été mis en place dans le cadre du confinement.

2.5 À l'attention de nos enfants

- En lien avec l'Éducation nationale, la Ville participe à la continuité scolaire, sous l'égide de leurs professeurs, en prêtant des ordinateurs aux enfants qui en seraient privés.
- Un partenariat inédit entre la Ville et l'Éducation nationale propose aux professeurs des écoles de Bordeaux de mobiliser leurs élèves sur l'élaboration de dessins, lettres ou poèmes qui sont transmis aux résidents d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et résidences autonomie.

2.6 À l'attention des femmes victimes de violences conjugales

- Un Plan de lutte contre les violences intrafamiliales a été lancé pour faire face à l'accroissement des risques de violences envers les femmes et les enfants qui se signalent plus difficilement dans les murs du confinement. La Ville de Bordeaux et l'État (Direction régionale aux Droits des Femmes) se mobilisent pour répondre à ce phénomène, en lien avec les associations spécialisées. Plusieurs mesures concrètes ont été élaborées pour faciliter le signalement et l'aide aux victimes : depuis le 17 avril notamment des écoutantes du Planning Familial 33, du CIDFF et de la Maison d'Ella animent des points d'accueil éphémères dans les centres commerciaux Bordeaux Meriadeck, Bordeaux Lac et Lormont Quatre Pavillons à destination des femmes victimes de violences.

Les personnes concernées, victimes ou témoins, sont également encouragées à en parler à leur pharmacien qui se mobilisent. Ces nouveaux lieux d'écoute permettent de donner l'alerte et d'être aidée en toute confidentialité.

Parallèlement, une action de sensibilisation et de coordination des acteurs est menée.

- Également éprouvées dans ce contexte de crise, les associations partenaires de la Ville doivent faire l'objet d'une attention particulière et être soutenues.

3. Assurer la continuité des services publics

3.1 La mobilisation des services de la ville

- Environ 3 700 agents du service public sont sur le terrain (45 % à Bordeaux Métropole, 30 % à la mairie).
- La gratuité des transports publics a été décidée pour les soignants pendant l'état d'urgence sanitaire ainsi qu'un dispositif de transport à la demande dans toute la métropole bordelaise.
- Suite à la décision du stationnement gratuit de surface, les abonnements payants seront prolongés de la durée du confinement, sans coût supplémentaire pour les usagers.
- 100% des tournées de collecte des ordures sont maintenues à Bordeaux. En revanche, les déchetteries sont fermées et les déchets verts non collectés. Il est demandé aux habitants qui en produisent de les conserver et de ne pas les brûler. La collecte de verre est maintenue en mode dégradée.
- « Allo mairie proximité » a dû être fermé pour redéployer ses agents au standard de débordement de Bordeaux métropole
- Les tramways et bus roulent à 30 % avec le personnel disponible (infotbm.com).
- Les services municipaux de l'état civil ne délivrent que les actes indispensables, naissances et décès, à l'hôtel de ville uniquement.
- Les célébrations de mariages et de PACS sont suspendues, sauf exception sous réserve de l'accord du Procureur.
- La direction des relations internationales de la Ville s'est rapprochée de ses 23 villes jumelles et partenaires pour des échanges de bonnes pratiques et d'entraide, notamment avec la ville de Wuhan durement touchée par cette pandémie. Les chercheurs de l'Université de Bordeaux ont maintenu leurs échanges avec leurs collègues chinois, pour mieux appréhender, au plus tôt, le modèle de l'épidémie en cours. Une entreprise de notre ville jumelle a d'ailleurs fait récemment livrer des masques qui ont été répartis entre le CHU et les services municipaux et métropolitains qui assurent la continuité des services au public.
- L'accueil social est assuré par le CCAS à l'hôtel de ville, notamment pour les secours d'urgence.
- Un groupe de travail étudie les modalités de réouverture des écoles et crèches.
- Dès le 20 avril, les agents de proximité des mairies de quartier, protégés par des masques, ont repris leurs activités deux jours par semaine.
- Les travaux essentiels, en particulier sur les espaces verts ont repris mi-avril : arrosage des plantations récentes (place Gambetta par exemple), plantations d'arbres, tontes de certains espaces.
- une séance du conseil municipal prévue en visioconférence mercredi 29 avril à 15h

3.2 Le maintien du lien à la culture

- En cette période, le maintien de l'accès à la culture pour tous reste aussi prioritaire. Un dispositif transversal complet a été élaboré par la Ville pour se divertir, apprendre et occuper ses enfants par la culture, en ligne ou sur l'espace public dans chaque quartier.
- Le portail internet des médiathèques, abritant notamment le service Bib en ligne, propose de nombreux contenus aux abonnés des bibliothèques de la Métropole (films, livres, auto-formation). Le nombre de documents empruntables individuellement a été augmenté en cette période.

- « Bordeaux fête le vin » a été reporté du 17 au 21 juin 2021

Néanmoins, aux dates initiales la manifestation du 15 au 21 juin 2020, le CIVB et l'Office de tourisme ont souhaité soutenir les professionnels de santé en lançant une grande opération caritative. Enrichie par les dons des acteurs du vin à Bordeaux, une vente aux enchères en ligne sera ouverte au grand public, les fonds récoltés seront reversés aux hôpitaux de la Gironde.

- Un groupe de travail « reprise culturelle » a été constitué.

- Depuis le 17 avril, les mardis et vendredis, des « crieurs de rues » sillonnent certains quartiers pour transmettre des petites annonces et offres de service, des poèmes, des chansons, des aphorismes ou réflexions philosophiques écrits ou aimés par les Bordelais. Des artistes issus du spectacle vivant s'invitent sous les fenêtres, dans le respect des règles de confinement. Chacun est invité à laisser un message sur crieurspublic@bordeaux-metropole.fr ou au 05 33 89 46 04.

- Une vaste opération "culture pour tous" : « Un jour, une œuvre », vidéos avec les établissements culturels, agenda des événements virtuels.

- Pour assurer la continuité culturelle, une opération 1 jour / 1 œuvre a été lancée sur bordeaux.fr. (21 œuvres diffusées à ce jour) et l'offre numérique des musées et bibliothèques de la Ville a été renforcée.

4. Soutenir l'économie et préparer la relance

4.1 Des mesures facilitatrices et solidaires

- La gratuité du stationnement de surface a été décidée pour faciliter les déplacements et encourager l'activité commerciale de centre-ville. Seul le stationnement dit très gênant (dangereux) est verbalisé par la Police municipale.
- Les droits de terrasse et taxes d'occupation du domaine public ont été exonérés.
- La perception de la taxe de séjour a été échelonnée pour permettre le soulagement de la trésorerie des acteurs économiques notamment dans la filière du tourisme.
- Un message de soutien à tous les adhérents de l'Office de Tourisme a été lancé ainsi qu'un travail de partage des informations et de création d'indicateurs.
- De la souplesse a été instillée dans l'application des pénalités de retard sur les marchés publics.
- Les loyers des pépinières d'entreprises gérées par la Ville ont été suspendus.
- L'opérateur InCité a reporté les échéances de ses locataires commerçants (loyers et charges) jusqu'à nouvel ordre.
- Bordeaux Métropole participe au fonds de financement des entreprises mis en place par la région Nouvelle Aquitaine : versement des subventions, fiscalité des entreprises...
- Les commerçants bordelais toujours ouverts sont essentiels à la vie de la cité. Un partenariat a été monté avec « çaresteouvert » et une campagne a été lancée pour la mise en ligne des commerçants ouverts. Ceux qui pratiquent la livraison aux particuliers ou la vente à emporter peuvent se signaler dans un annuaire dédié sur bordeaux.fr. Il recense les commerces d'alimentation de proximité : une carte interactive localise sur bordeaux.fr des commerçants ouverts dans les différents quartiers bordelais (alimentaire, santé, presse, services, etc.).
- La Ville accompagne la Chambre d'agriculture de Gironde pour l'ouverture le mardi et le vendredi place des Quinconces d'un point de distribution « drive fermier ».
 - Avec l'accord de la préfecture, la Ville a élaboré une nouvelle offre de distribution alimentaire, permettant aux commerçants de reprendre la vente de leur production (fruits-légumes, bouchers-charcutiers-volaillers et fromagers) sur certains marchés classiques (ni étal, ni vente directe / 1 dans chaque quartier), sous forme de drive en accès pédestre de 10h à 12h. Les lieux et coordonnées des commerçants sont consultables sur bordeaux.fr. D'ici quelques jours, tous les marchés de Bordeaux rouvriront sous forme de drive pédestre.
- La Ville lance une première expérimentation en partenariat avec la fondation EDF et la Chambre d'agriculture, au bénéfice des adhérents d'une dizaine d'épiceries sociales et apparentées dans les quartiers de la ville. Concrètement, des fruits et légumes de producteurs locaux à prix coûtant seront mis en vente. La Ville prendra en charge le différentiel de prix. Cette dynamique complète le soutien de la Ville à la banque alimentaire et à diverses autres structures sociales pour donner accès à titre gratuit aux publics les plus démunis et à une logique de drive pour une alimentation de qualité en circuits courts pour tout le reste de la population.
- La Ville travaille au lancement d'un fonds dédié à l'alimentation en circuits courts des habitants dans la logique de la coopération territoriale de la métropole.

4.2 La mobilisation des acteurs et pouvoirs publics

- Des échanges téléphoniques réguliers entre le maire et les présidents de la Région, du Département, des Chambres consulaires, des têtes de réseaux économiques, des groupes d'opposition du Conseil municipal sont assurés pour harmoniser les actions de soutien et d'accompagnement de la population, des entreprises, du tissu local.
- Depuis le 6 avril, autour du maire, le Conseil des entrepreneurs de Bordeaux et plusieurs représentants et acteurs des réseaux économiques locaux (CJD, CCIB, CPME, Bordeaux entrepreneurs, BPI, Banque de France, etc.) se réunissent hebdomadairement en visio-conférence sur le thème de l'accès au crédit pour les entreprises.
- Du 17 mars au 17 avril, les chantiers ont tous été arrêtés et mis en sécurité. Sollicitées par les entreprises, les réouvertures sont analysées pour y donner suite autant que possible, dans le respect des règles nationales de sécurité. Les études de projets d'espaces publics vont pouvoir reprendre progressivement, en travail à distance ou rendez-vous virtuels. Depuis le 17 avril, la prise d'arrêté pour les travaux a été réactivée, en télétravail, mais avec des visites sur le terrain des chargés de travaux 2 fois par semaine. Les chargés de proximité, qui depuis le début recueillent les appels des riverains sur leur portable (et via le standard), vont recommencer leurs tournées à raison 2 jours par semaine.

Depuis le début de cette crise sanitaire d'ampleur exceptionnelle, beaucoup a été entrepris pour venir en aide aux Bordelaises et aux Bordelais. Dans la perspective prochaine du déconfinement, beaucoup reste à faire. Le rôle des institutions est essentiel pour assurer les services légitimement attendus par nos concitoyens.

D-2020/100

Modalités d'organisation du Conseil Municipal en visioconférence en période de crise sanitaire

Monsieur Nicolas FLORIAN, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'**ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, et notamment l'article 6, prévoit que** sont déterminées par délibération au cours de la première réunion les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin.

1- Modalités de connexion et d'identification des participants

Afin d'identifier chaque participant, les membres du conseil municipal doivent se connecter avec leur mail communal.

En cas de difficultés réseau, chaque élu aura la possibilité de se connecter à la séance par téléphone. Pour les élus qui se connecteraient par téléphone, l'appel doit être réalisé à partir du numéro communiqué avec le lien internet de connexion sur leur adresse électronique.

Identification en début de conseil

En début de conseil, le Maire procède à l'appel et chaque élu doit indiquer sa présence caméra ouverte. Pour les élus ne pouvant activer la caméra ou ceux se connectant par téléphone, l'identification se fait par la voix et le numéro de téléphone personnel de l'élu.

Au moment de l'appel, les élus avec des procurations (ou pouvoirs) doivent l'indiquer.

2- Quorum et pouvoirs

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise contre la moitié auparavant.

Conformément aux articles 2 et 6 al 3 de l'ordonnance n°2020 391, le quorum est apprécié en fonction du nombre de membres en exercice présents (dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance) ou représentés.

Le nombre de procuration possible a été porté à 2 pour chaque élu participant par l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

3- Prise de parole

Le Maire peut attribuer la parole en fonction des demandes de prise de parole formulées par les élus via le fil de conversation de la visioconférence.

4- Modalités de scrutin

L'ordonnance du 1er avril 2020 maintient l'obligation d'un scrutin public qui peut s'opérer soit par appel nominal soit par scrutin électronique.

En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le maire reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

En cas de partage, la voix du Maire est prépondérante.

5- Modalités de retransmission

Afin de garantir l'accessibilité des débats en direct au public, le conseil municipal est retransmis sur le site Internet de la Ville de Bordeaux, selon les modalités de diffusion habituelles.

6- Modalités d'enregistrement et de conservation des débats

L'enregistrement des débats sera réalisé sur deux supports : l'enregistreur externe utilisé habituellement en secours qui permet d'enregistrer les interventions sans utiliser les micros et l'enregistrement du film utilisé pour la retransmission publique sur le site internet de la Ville de Bordeaux. Ces enregistrements seront intégralement retranscrits et conservés selon les modalités habituelles.

En conséquence je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Adopter les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats décrites par le présent rapport pour la tenue des conseils municipaux en visioconférence
- Définir le mode de scrutin retenu pour la séance ainsi que les modalités pratiques de vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Délibération sur la modalité d'organisation du Conseil municipal en visioconférence, les questions de quorum, de pouvoirs. Je vous demande d'adopter ces modalités identifiées dans le rapport. S'il n'y a pas de gens qui s'y opposent, on adopte ce rapport pour les votes futurs.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non.

Monsieur HURMIC veut prendre la parole ? Monsieur HURMIC, allez-y.

M. HURMIC

Oui, je souhaite intervenir très brièvement, Monsieur le Maire, sur ce sujet. D'abord, pour vous remercier d'avoir organisé ce Conseil municipal, ce n'était pas évident. Au moment où votre opposition municipale vous l'a réclamé, vous avez été, c'est le moins que l'on puisse dire, un peu réticent en nous disant que les grandes communes ne sont pas en mesure de le faire. Je vous ai dit que toutes les grandes communes étaient en mesure de le faire, et naturellement la Ville de Bordeaux étant une grande commune, elle s'est avérée parfaitement capable de le faire et de l'organiser. À cet égard, je remercie vos services informatiques qui ont été à la hauteur, et vous voyez que ce Conseil municipal se passe, à mon sens, dans de bonnes conditions de communication. Certes, c'est peut-être un peu moins vivant, je n'irai pas jusqu'à dire « convivial » que nos réunions habituelles, dans la salle du Conseil municipal, mais en tout cas, je considère que la communication se passe bien et que nous avons les outils adaptés. Donc, n'hésitez pas, Monsieur le Maire, à organiser ce type de réunion, et je pense que nous avons bien fait d'insister pour que ce Conseil municipal puisse avoir lieu.

J'ajouterai que, dans cette période de crise, Monsieur le Maire, ce n'est pas le moment de desserrer le lien démocratique. Au contraire, c'est précisément le moment où on doit le plus communiquer entre nous. Vous avez fait état du fait que vous aviez réuni trois fois votre opposition municipale et au-delà depuis les élections. Je rappelle que nous nous situons toujours dans une période assez exceptionnelle de l'entre-deux-tours, donc dans une période de transition électorale. Vous nous avez réunis trois fois en six semaines. Je tiens à vous indiquer qu'au niveau de la performance, beaucoup de vos collègues font beaucoup mieux. Je citerai par exemple la Ville de Nantes. La Ville de Nantes où il y a un entretien régulier entre le Maire et ses oppositions municipales, deux fois par semaine. Vous voyez que certains jouent peut-être davantage le jeu de la concertation. Vous communiquez avec les Bordelais, et vous avez raison de le faire une fois par semaine, n'hésitez pas à communiquer davantage avec la représentation municipale, avec les élus que nous sommes.

Et d'ailleurs, j'ai noté hier, à l'occasion du débat parlementaire qui a eu lieu, que le représentant de votre formation politique, LR, se plaignait du fait que la représentation nationale n'était pas suffisamment associée à la gestion de la crise. J'ai envie de vous retourner un petit peu la remarque : associez au maximum votre représentation municipale à la façon dont vous gérez la crise, au-delà des trois réunions que nous avons pu avoir lieu jusqu'à présent.

À cet égard, et je terminerai là-dessus, vous avez fait état de la rencontre que nous devons avoir le 6 mai. On en a parlé ce matin à l'occasion de la réunion des Présidents de groupe. Je vous ai demandé, je le redemande ici : faites-en sorte que ce ne soit pas uniquement une commission réunie, c'est-à-dire une réunion interne. Faites-en sorte que ce soit un vrai débat municipal, et que cela soit un Conseil municipal qui débattre de votre projet de sortie ou de desserrement, pour reprendre votre expression, de desserrement de la période de confinement que nous vivons. Nous vous demandons donc un Conseil municipal pour la réunion qui est prévue fin mai - début juin où on va débattre de ce que vous appelez les orientations du budget de crise. Pareil, vous nous aviez annoncé une commission réussie, là aussi faites fonctionner au maximum la démocratie et organisez plutôt un débat public, c'est-à-dire un Conseil municipal.

Voilà les observations que je voulais vous faire, Monsieur le Maire, à l'occasion de cette délibération tout en vous remerciant, une nouvelle fois, d'avoir bien voulu organiser ce Conseil municipal et en me félicitant, avec vous, de la façon correcte dont il se déroule jusqu'à présent, dans un esprit, je dois le dire, de concorde et d'unité qui, à mon avis, sied parfaitement à la période de crise que nous sommes en train de traverser. D'ailleurs, nous votons les délibérations - ce qui est assez exceptionnel dans l'histoire municipale - nous votons toutes les délibérations qui nous sont aujourd'hui proposées. C'est bien la preuve que nous sommes en mesure de participer à cet esprit d'union et de concorde qui correspond bien à ce qu'est l'état d'esprit de nos concitoyens dans la période difficile que nous vivons. Merci.

M. LE MAIRE

Merci d'avoir rappelé Monsieur HURMIC que nous avons déjà eu des échanges. Vous citiez les trois réunions par téléphone interposé que nous avons eues. Vous avez pu aussi prendre contact directement avec un certain nombre d'élus et moi-même. Je me félicite moi-même, comme vous, de cet esprit de solidarité et que vous adhérez aux propositions que l'on fait et qui intègrent d'ailleurs un certain nombre d'attentes ou de remarques que vous avez pu faire.

Je ne vais pas rentrer dans un mini-débat sur « Qui a vraiment imposé à l'autre de faire un Conseil municipal ? ». J'avais simplement dit, à l'époque où vous l'aviez exprimé, que l'actualité faisait que nous allions adapter le calendrier. Comme je vous le disais, on l'a vécu hier, les jours qui se succèdent doivent nous imposer de nous adapter. Moi, je suis sûr d'une chose c'est qu'il ne faut être sûr de rien et qu'il n'y a pas de vérité unique ou de vérité universelle. Il faut être dans une humilité assez large sur les vérités que l'on assène. Mais effectivement, et comme vous le disiez, au-delà du débat démocratique, c'est le sens des responsabilités qui doivent être les nôtres que d'aller vers des convergences de politique publique. On voit bien que dans la majorité sinon la totalité des actions qui sont menées, nous partageons... Je crois que l'on n'a pas à rougir les uns et les autres de la façon dont nous travaillons collectivement, donc nous échangeons, et encore une fois n'hésitez pas à faire des propositions très formelles, et nous en discuterons.

Bien. Nous allons passer aux modalités. Pas de votes contre ?

D-2020/101

Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire

Monsieur Nicolas FLORIAN, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 7 mars 2019 D-2019/42, le conseil municipal a confié une délégation de pouvoirs au Maire relative à une série de matières sur le fondement de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales listant les domaines susceptibles d'être délégués.

Compte tenu de la situation sanitaire et suite à la loi 2020-290 du 23 mars 2020, le gouvernement a publié plusieurs ordonnances relatives au fonctionnement des collectivités locales.

Ainsi l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020, relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, précise que les délégations en matière d'emprunts ayant pris fin en 2020 sont rétablies à compter de l'entrée en vigueur de la présente ordonnance et restent valables jusqu'à la première réunion du conseil municipal ou de l'organe délibérant suivant cette entrée en vigueur.

Par ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid 19, le gouvernement a pris une série de mesures portant notamment sur les autres délégations aux exécutifs locaux.

En particulier, le maire a reçu, au titre de l'article 1 de ce texte, une délégation de plein droit, sans qu'une délibération soit nécessaire, dans l'ensemble des matières pouvant être déléguées au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, à l'exception du point relatif aux emprunts pour lequel l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 comprend des dispositions spécifiques.

Le maire a reçu délégation également pour procéder à l'attribution des subventions aux associations et aux garanties d'emprunt.

Cette dernière ordonnance emporte, en conséquence, une extension des pouvoirs délégués précédemment par le conseil municipal.

L'ordonnance prévoit que le conseil peut à tout moment mettre fin en tout ou partie à la délégation ou la modifier et que cette question est mise à l'ordre du jour de la première réunion du conseil qui suit l'entrée en vigueur de l'ordonnance.

Le contexte créé par la situation de pandémie est exceptionnel et est susceptible d'impliquer l'édiction de décisions rapides comme pour l'attribution de subventions aux associations.

De plus, en application de l'ordonnance citée, les conseillers municipaux sont informés décisions prises dès leur entrée en vigueur et à l'occasion des réunions du conseil municipal.

Ce sont les raisons pour lesquelles, il vous est proposé Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de maintenir la délégation étendue confiée par l'article 1 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 au maire sur l'ensemble des matières ainsi que pour l'attribution des subventions aux associations et les garanties d'emprunts, jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire.

Il vous est proposé de maintenir la délégation donnée par la délibération 2019/42 du 7 mars 2019, notamment en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie (3°).

Il vous est proposé, enfin, d'autoriser le maire à déléguer sa signature dans ces matières aux fonctionnaires listés à l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales.

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant la situation exceptionnelle créée par la pandémie et les dispositions des ordonnances 2020-330 du 25 mars 2020 et 2020-391 du 1er avril 2020,

DECIDE

Article 1 : Les délégations étendues confiées au maire par l'article 1 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 sont maintenues jusqu'au terme de la période d'état d'urgence sanitaire.

Article 2 : La délibération D-2019/42 du 7 mars 2019 portant délégation de pouvoirs du conseil au Maire est maintenue.

Article 3 : Le Maire est autorisé à déléguer sa signature, dans les matières déléguées par le conseil municipal, aux fonctionnaires listés à l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Allez, point suivant. Délégation de pouvoirs de Monsieur le Maire. Tout est dans la délibération. Moi, je vous propose de prendre acte des délégations étendues que m'accorde l'État, depuis les ordonnances qu'il a prises et qui sont donc maintenues jusqu'au terme de la période d'urgence sanitaire. C'est ce que je vous propose d'adopter et donc je le passe aux voix.

Monsieur HURMIC souhaite prendre la parole.

M. HURMIC

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, d'abord pour vous dire que nous voterons cette délibération. Mais j'attire votre attention sur un point précis. Vous avez délégation en vertu des ordonnances du 25 mars 2020. Vous avez obtenu une délégation pour l'attribution de subventions aux associations. L'ordonnance vous en donne cette possibilité, vous l'avez fait. Nous étions dans une situation d'urgence et j'ai envie de dire, vous l'avez bien fait.

Néanmoins, l'ordonnance du 20 mars 2020 vous donne également obligation d'informer vos élus municipaux de la façon dont ces subventions sont octroyées, les montants, les associations. Vous n'aviez pas joint à la délibération les noms des associations, les montants des associations ainsi que l'ordonnance vous en faisait obligation. J'attire un peu votre attention sur le respect d'un certain légalisme même en période d'urgence. C'est la raison pour laquelle, nous vous avons écrit pour vous dire : « Envoyez-nous la liste des associations ». « Envoyez-nous le montant des subventions votées. » Je vous remercie. Je remercie vos services de l'avoir fait. Nous les avons reçus, je crois, hier soir. Vos services ont été diligents. Mais j'attire votre attention sur le fait que nous n'avons pas besoin de le demander, cela doit être obligatoirement intégré à la délibération que vous nous proposez. Aujourd'hui, on la vote si on sait quelles sont les associations et quels sont les montants.

Et je vais vous demander, et je vais terminer là-dessus, à l'avenir - je ne sais pas quelle sera notre prochaine réunion - ce qui serait bien, c'est que régulièrement vous nous teniez informés des associations qui vous sollicitent et des montants qui sont alloués à ces associations. Je pense que c'est une façon de nous tenir informés. Là, je vais même au-delà des prescriptions de l'ordonnance, mais je pense que vous ne verrez pas de difficultés à nous tenir régulièrement au courant, pourquoi pas, une fois par semaine des associations que la Ville de Bordeaux a décidé d'aider. En tout cas, nous approuvons cette délibération grâce aux renseignements que vous nous avez fournis, et nous voterons pour.

M. LE MAIRE

Merci, bien sûr. Moi, je communique pratiquement tous les jours sur les sites publics, les associations à qui on affecte des subventions, comme c'est le cas d'ailleurs sur la plateforme de dons. Il y a un peu plus de 20 000 euros, mais si vous voulez que l'on précise régulièrement les engagements, là, il n'y a pas de sujet. Si vous avez eu les réponses, c'est l'essentiel.

M. JAY

Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE

Oui, Monsieur JAY souhaite prendre la parole.

M. JAY

Oui, très rapidement, Monsieur le Maire, Chers Collègues, notre groupe est soucieux de la continuité de l'action de la Mairie bien sûr, en faveur des Bordelais. Nous voterons donc, tous les deux, les deux membres, dans ces circonstances exceptionnelles, ces dispositions exceptionnelles et provisoires.

Comme Monsieur HURMIC, nous souhaitons être informés des décisions qui seront prises à cette occasion. Nous rappelons que les Bordelais sont très taxés et qu'il importe de ne pas alourdir la charge fiscale qui ne ferait qu'accroître la crise. Je pense aux subventions aux associations. Un budget de crise ne doit pas augmenter les impôts des Bordelais.

M. LE MAIRE

Merci. S'il y a au moins une chose dont je suis sûr, c'est que nous n'augmenterons pas les impôts, et que nous ferons les efforts nécessaires pour aider nos concitoyens sans alourdir la charge fiscale.

MME MIGLIORE

Délégation de Madame Emmanuelle CUNY. Délibération n°102 : « Crise sanitaire et sociale due au Covid-19. Aide aux familles. Révision de la grille tarifaire de la restauration scolaire année scolaire 2019-2020 ».

DELEGATION DE Madame Emmanuelle CUNY

D-2020/102

Crise sanitaire et sociale due au Covid-19. Aide aux familles. Révision de la grille tarifaire de la restauration scolaire année scolaire 2019-2020

Madame Emmanuelle CUNY, , présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Du fait de la pandémie liée au Covid-19, les écoles publiques sont fermées depuis le lundi 16 mars 2020. Le gouvernement a annoncé une réouverture progressive des écoles à compter du 11 mai 2020.

De nombreuses familles ont dû faire face, avec l'arrêt de l'activité économique, à une baisse de leurs revenus.

Durant toute la durée du confinement, la Ville a mis en place un accueil gratuit pour les enfants des personnels prioritaires identifiés par le gouvernement, au premier rang desquels les enfants de soignants. Cependant, la majorité des familles a dû assumer l'augmentation de leurs dépenses alimentaires liée à l'arrêt de la restauration scolaire durant cette période.

Dans ce contexte, la Ville souhaite aider financièrement les familles à surmonter la crise liée au Covid-19 et permettre à tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques de disposer d'une sécurité alimentaire.

A cet effet et à titre exceptionnel, du 11 mai 2020 à la fin de l'année scolaire en cours, fixée actuellement le 4 juillet 2020, tous les enfants déjeunant à la restauration scolaire bénéficieront du demi-tarif.

Ainsi, les tarifs de l'interclasse et de la restauration scolaire adoptés le 1^{er} septembre 2019 par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2019 (D-2019/316) seront, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020, réduits de 50% ; les familles nombreuses bénéficiant déjà de cette réduction. La nouvelle grille tarifaire exceptionnelle est présentée en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la mise en place d'une tarification exceptionnelle de l'interclasse et de la restauration scolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville de Bordeaux

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Bien, on passe aux deux points suivants qui vont être présentés par Madame CUNY et je lui cède la parole.

MME CUNY

Merci Monsieur le Maire. Première délibération. Depuis la fermeture des écoles publiques, le lundi 16 mars, la majorité des familles a dû assumer l'augmentation de leurs dépenses alimentaires liées à l'arrêt de la restauration scolaire durant cette période. C'est dans ce contexte que la Ville souhaite aider financièrement les familles pour permettre à tous les enfants scolarisés dans les écoles de disposer d'une sécurité alimentaire. C'est à cet effet, et à titre exceptionnel, du 11 mai 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours qui est actuellement fixée au 4 juillet 2020 que tous les enfants déjeunant à la restauration scolaire bénéficieront d'un demi-tarif. En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la mise en place de cette tarification exceptionnelle.

M. LE MAIRE

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame JAMET.

MME JAMET

Monsieur le Maire, Chers Collègues, je voulais intervenir sur cette délibération. Elle me semble un peu précoce par rapport à votre plan de déconfinement notamment. Si elle va aider bon nombre de nos concitoyens, il n'empêche que cela va favoriser surtout les personnes qui ont le plus d'argent et qui paient le tarif le plus important. Elle me semble égalitaire, mais pas équitable. J'aurais souhaité notamment que l'on donne plutôt une aide aux personnes qui ont des coefficients familiaux très bas pour pouvoir subvenir justement aux besoins actuels. Aujourd'hui, ils n'ont pas les moyens forcément de pouvoir nourrir, dans de bonnes conditions, leurs enfants et donc d'avoir des chèques alimentaires pour pouvoir subvenir.... Aujourd'hui, il faut faire trois repas par jour, ce qui n'était pas forcément le cas en période scolaire puisque les enfants mangeaient à la cantine à des tarifs très préférentiels pour les personnes qui ont le moins d'argent dans nos concitoyens.

Il me semble que cette aide qui divise par 2, de 50 % le tarif à la cantine, n'est pas vraiment équitable puisque ceux qui paient le plus vont gagner le plus dans cette action-là, et pas ceux qui paient le moins.

Donc je pense, Monsieur le Maire, que vous devriez vraiment, mais vraiment pas revenir forcément sur cette délibération parce que cela peut s'entendre que l'on fasse payer moins aussi à tout le monde parce qu'il va y avoir une offre de service qui va forcément être dégradée, malgré les efforts des agents du SIVU, mais il n'empêche que ce que l'on veut par cette délibération normalement, c'est permettre aux gens de mieux nourrir leurs enfants. Ce sont les chèques alimentaires qui le permettent, comme de nombreuses collectivités ont pu le faire jusqu'alors. Donc, Monsieur le Maire, je vous demande si c'est possible d'envisager cette solution.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Alors, c'est vrai que l'on avait un peu échangé là-dessus lors de notre dernière conférence téléphonique. Il y a deux choses. Là, le dispositif que je vous propose, c'est une règle égalitaire pour le coup, moins 50 % dès lors qu'il y a la reprise scolaire. Cela concerne les plus hauts tarifs, cela concerne les tarifs sociaux. Mais moi, j'ai souhaité qu'il y ait une mesure pour l'ensemble.

Et après, il y a ce qui relève, et c'est un peu le sens de votre intervention et qui est complémentaire, d'une aide auprès des familles qui, au moins pendant la période des 20 jours de repas que les enfants auraient pu prendre à la cantine, ont eu à leur charge... Et pour les coefficients les plus bas qui paient 46 centimes, on sait tous qu'un repas équilibré, ce n'est pas 46 centimes d'euro par repas, mais on est plus près des 3-4 euros. La moyenne nationale, c'est 4,50 euros pour faire un repas individuel par personne. Donc, là, on est en train d'étudier, moi, je pensais pouvoir le mettre à l'ordre du jour aujourd'hui... La Ville de Paris

l'a fait, mais elle a pu le faire avec la CAF parce qu'elle est Département. Aujourd'hui, c'est compliqué techniquement, mais on va trouver une solution, pour adresser un chèque directement auprès des familles. Moi, j'ai envisagé que cela soit sur les trois premières tranches tarifaires que les gens soient concernés. C'est à peu près 3 500 élèves concernés qui étaient au minima tarifaire à qui on apporte une aide financière pour compenser la période où ils n'ont pas pu fréquenter la restauration scolaire.

Donc, on travaille avec la CAF. On regarde cela pour mettre en place ce dispositif. Paris l'a fait, la Ville de Paris, mais ils ont pu le faire très facilement parce qu'ils sont Département. On est en train de regarder cela. J'espère que, très prochainement à la prochaine séance, on puisse passer la délibération pour adresser une aide directe auprès des familles dont les enfants sont concernés par une tarification très sociale.

Par ailleurs, il faut regarder aussi ce qui se fait déjà avec l'État et que tout cela soit complémentaire. Mais je vous rejoins, et ce sont les échanges que nous avons eus, il y a la mesure sur les tarifs à venir et la mesure de soutien sur la période que nous avons traversée et que nous continuons à traverser.

Madame AJON.

MME AJON

Monsieur le Maire, je rejoins les propos de Delphine JAMET. Nous sommes d'accord, il faut accompagner les familles qui, aujourd'hui, subissent toutes des difficultés ou des chutes de ressources. Malgré tout, la proposition que vous faites de tarif aujourd'hui fait que la dépense publique la plus importante va vers ceux qui ont le plus de ressources. Donc, cette progressivité d'aide est inversement proportionnelle aux besoins sociaux. Cela me semble une mesure prise en urgence, mais qui ne répond pas à ceux qui ont les plus faibles ressources. Donc vraiment je trouve que cela a été pris un peu peut-être avec précipitation. Il aurait vraiment fallu que vous ameniez aussi une aide directe aux familles dans cette même délibération.

M. LE MAIRE

Comme je le disais, Madame la Vice-Présidente du Département, nous ce qui nous bloque pour le moment, mais on va trouver la solution, c'est que la Ville n'est pas Département. Et ce qu'a pu faire la Ville de Paris en termes de soutien direct... Je rappelle qu'à la Ville de Paris, ils ont pris les trois premières tranches tarifaires de leurs élèves, et ils leur ont accordé une aide qui va de 60 euros à 100 euros ou 120 euros par élève sur un chèque direct par la CAF, mais parce qu'ils sont Département. Aujourd'hui, on est en train de travailler sur les conditions juridiques qui nous permettent de le faire, mais on va trouver un moyen.

Là, la grille tarifaire, justement plutôt que de re-renter dans une usine à gaz, on a pris le parti de diviser par 2 pour tout le monde. Tout le monde est touché par cette crise. Les effets et les impacts économiques sur l'emploi vont toucher toutes les catégories sociales de la population, et pour le coup, moi, j'ai souhaité une mesure égalitaire pour tout le monde.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Monsieur GUENRO veut intervenir.

M. GUENRO

Monsieur le Maire, Chers Collègues, je voulais vous interroger rapidement sur le questionnaire. La presse a fait état d'un questionnaire qui serait envoyé aux familles d'ici la fin de la semaine pour notamment voir si elles comptaient ou non remettre leurs enfants à l'école. Moi, je voulais témoigner de l'immense désarroi des familles à qui on demande, aujourd'hui, de savoir si oui ou non elles vont remettre leurs enfants à l'école. Je pense que c'est une rupture républicaine dans le fait que l'école était jusqu'ici obligatoire. Je pense qu'il y a beaucoup d'interrogations, beaucoup d'ignorance finalement : « Est-ce que l'on y va ou pas ? » « Est-ce que l'on fait porter un risque ou pas à nos enfants ? » Et plus important, il y a aussi des désaccords dans les familles. En parallèle, il y a le Gouvernement qui prépare un Protocole Sanitaire Scolaire Stabilisé qui va être diffusé aux parents d'ici entre le 4 et le 7 mai. Donc, je ne vois pas bien ce que ce questionnaire, diffusé en fin de semaine, pourra nous apporter si ce n'est en savoir plus sur le grand désarroi des familles.

M. LE MAIRE

Comme je vous le disais tout à l'heure, je ne vais pas me renier. On doit avoir cette souplesse et cette adaptation aux événements. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'une question posée, aujourd'hui, n'appellera peut-être pas la même réponse si elle était posée dans 3 ou 4 jours.

Moi, là aussi, j'avais parlé de la fin de la semaine, d'une part pour avoir une première indication. Et par ailleurs, fin de semaine pourquoi ? Parce que l'Éducation nationale est censée, à ce moment-là en tout cas, me donner l'état du personnel qu'ils auront pour assurer l'enseignement. Après, je pense que cela méritera quasiment au quotidien de réinterroger les parents d'élèves. Moi, jusqu'à hier, je n'avais pas imaginé que la notion de volontariat soit si « officielle ». C'est un élément à prendre en compte. Et par ailleurs, comme je le disais en début de propos, il reste encore un certain nombre d'incertitudes sur les classes concernées à partir du 11 mai. D'ailleurs, c'est le 12. C'est pour cela que je souhaite quand même avoir une communication très rapide avec l'ensemble des parents d'élèves pour au moins déjà avoir un peu le retour et un indicateur. Beaucoup d'autres communes l'ont fait. On s'aperçoit d'ailleurs que les réponses fluctuent suivant l'actualité. C'est là où je vous rejoins. Les réponses de vendredi ou de lundi prochain ne seront peut-être pas les mêmes que dans 2 ou 3 jours suivant l'actualité et médiatique et la capacité que nous aurons, les uns et les autres, à répondre aux besoins. Donc, ce n'est pas parce qu'il y aura un premier questionnaire que l'on s'interdira de réinterroger les parents.

Monsieur JAY.

M. JAY

Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, juste deux points. Le coût de la mesure, vos services ont répondu, ce serait 340 000 euros. Bien sûr, nous souhaitons que ce coût supplémentaire soit accompagné d'une baisse des dépenses par ailleurs, mais vous avez déjà plus ou moins répondu à ce point.

Ensuite, une autre remarque qui est une remarque générale. Pour reprendre votre expression, cette grille, c'est une vraie usine à gaz, c'est d'une complexité. Je me pose la question : « Est-ce que c'est très bon, cela, finalement, de demander aux familles des dossiers, etc., de déclarer leurs revenus de l'année précédente, etc. ? » Est-ce que l'on ne pourrait pas simplifier ? Alors, moi, je voudrais que vous réfléchissiez à un prix unique, modique, mais unique. C'est-à-dire le contraire de ce qu'a dit Madame JAMET, d'autant plus que la dépense annuelle au regard de notre budget n'est pas considérable. Vos services m'ont indiqué que c'est 10 millions d'euros par an, moins 6 millions la contribution des familles. Donc, dans ce souci de simplifier la vie de nos concitoyens, Monsieur le Maire, je vous demande de réfléchir à cette idée. Puisque l'école est gratuite pour tous, peut-être que la cantine pourrait avoir un prix modique pour tous. Voilà.

M. LE MAIRE

C'est précisément parce que je ne voulais pas rentrer dans une nouvelle usine à gaz que l'on est parti du principe que l'on faisait demi-tarif pour tout le monde. Moi, j'ai lancé, il y a déjà quelques semaines, un comité technique avec des agents de la collectivité pour réfléchir à une réadaptation des grilles tarifaires, et les harmoniser avec d'autres services de la collectivité. Tout cela a été suspendu depuis le mois de mars, vous vous en doutez bien, mais c'est quelque chose que nous allons relancer.

Après, l'idée du tarif unique, non. Moi, je suis contre les solutions justement uniques. Un peu de progressivité - le tout, c'est qu'elle soit mesurée - doit pouvoir s'appliquer. Par ailleurs, le coût de la restauration ne se résume pas à ce que l'on tarife et le coût des achats de denrées. Si on devait calculer le vrai prix d'un repas servi, y en intégrant le coût des bâtiments, le coût du personnel et de l'amortissement, ce n'est pas un différentiel de 4 millions d'euros, mais on pourrait le multiplier par 2 ou par 3.

Après, moi, je suis un chaud partisan de la tarification sociale, et d'une progressivité. Aujourd'hui, on a 8 tranches de tarifs, c'est trop. Il faut les réduire, et rendre cela plus lisible. Bien. Il n'y a pas d'autres prises de parole ?

Qui s'oppose à cette délibération ? Je crois que personne ne s'y oppose. Merci.

TARIFICATION EXCEPTIONNELLE DE L'INTERCLASSE ET DE LA RESTAURATION	
Enfant d'une famille résidant à Bordeaux	
Quotient familial (calculé par la Ville)	Tarifs appliqués du 11 mai à la fin de l'année scolaire 2019-2020
> 2001	2,21 €
de 1801 à 2000	2,12 €
de 1501 à 1800	2,03 €
de 1201 à 1500	1,94 €
de 901 à 1200	1,68 €
de 581 à 900	1,44 €
de 346 à 580	1,20 €
de 256 à 345	0,90 €
de 186 à 255	0,65 €
de 146 à 185	0,51 €
de 0 à 145	0,23 €
Enfants avec PAI, dont le repas est fourni par la famille à l'exception des familles avec un QF inférieur à 146.	0,50 €
Demandeurs d'asile et Minimas sociaux de type RSA, ADA	0,23 €
Séjours scolaires sans nuitée (classes vertes, artistiques...) : Enfants non-inscrits habituellement à la restauration scolaire	1,20 €
Enfants pris en charge par les organismes d'aides	2,21 €
Enfant d'une famille résidant hors Bordeaux	
Enfants résidant hors Bordeaux	2,68 €
Enfants résidant hors Bordeaux, scolarisés dans des classes spécialisées (ULIS, UPE2A CHAM, classe internationale, UEM, UEE)	Selon QF (réduction de 50%)
Enfants avec PAI, dont le repas est fourni par la famille	0,50 €
Séjours scolaires sans nuitée (classes vertes, artistiques...): Enfants non-inscrits habituellement à la restauration scolaire	1,20 €
Enfants pris en charge par les organismes d'aides	2,68 €

D-2020/103

Ouverture des écoles dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID - 19 et mise en place d'un service d'accueil minimum exceptionnel

Madame Emmanuelle CUNY, , présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, le Président de la République a annoncé, le 12 mars 2020, la fermeture de l'ensemble des écoles pour une durée minimum de 15 jours, et autant que nécessaire, et ce, à partir du lundi 16 mars 2020.

Le Président de la République a également annoncé la mise en place d'un service de garde des enfants des personnels prioritaires indispensables à la gestion de la crise sanitaire. La liste des personnels bénéficiaires est établie par le gouvernement.

Ainsi, pour accueillir les enfants en âge scolaire de la commune, la Ville a décidé, le 16 mars 2020, l'ouverture de 8 écoles (Albert Schweitzer, Albert Thomas, Béchade, Benauges, Flornoy, Pressensé, Stéhélin, Yser) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 avec une capacité initiale de 24 élèves par école.

Ce service d'accueil minimum exceptionnel est étendu aux samedis, dimanches, jours fériés et vacances scolaires en fonction des besoins des parents d'élèves concernés.

Si des besoins d'accueil supplémentaires devaient être constatés, l'amplitude horaire ou la capacité des écoles pourraient être étendues, et de nouvelles écoles pourraient être ouvertes.

L'accueil des enfants de ces personnes, lorsqu'elles ne disposent pas d'autre solution de garde à domicile, est assuré conjointement par des enseignants, des agents de la ville (notamment le personnel des écoles, ATSEM et Adjointes Techniques), de la métropole, et des personnels d'associations assurant habituellement l'accueil périscolaire dans les écoles.

Les enfants et les encadrants bénéficient, chaque jour, de repas, en portion individuelle, confectionnés et livrés par le SIVU.

L'ensemble des frais liés à cet accueil (garde et restauration) sont proposés à titre gratuit et sont pris en charge par la Ville.

Concernant la remise en état des locaux utilisés par les enfants et les adultes des écoles, l'ensemble des protocoles d'entretien ont été revus et adaptés avec l'utilisation de produits virucides. Les fréquences de nettoyage ont été renforcées avec un point de vigilance sur tous les points de contacts.

Les personnels prioritaires indispensables à la gestion de la crise sanitaire bénéficient de ce service dès lors qu'ils présentent la carte professionnelle de santé ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur.

De plus, depuis le début du confinement, des prêts de matériels de restauration des écoles (plateaux, échelles à plateaux, chariots de service...) sont faits en direction des EHPAD ou des résidences séniors qui confinent leurs résidents en chambre.

D'autre part, la ville de Bordeaux met à disposition, dans chacune des écoles assurant un service d'accueil des enfants de ces personnels, une valise de tablettes numériques pour les enseignants. Ceux-ci peuvent ainsi assurer un enseignement différencié, assisté par des supports numériques adaptés.

De plus, l'Éducation nationale a mis en place des contenus éducatifs numériques afin de permettre l'enseignement à distance. Certains enfants n'y ont cependant pas accès faute de moyens matériels.

C'est pourquoi, afin d'assurer la continuité pédagogique, la ville de Bordeaux met à disposition, à titre gratuit, des matériels numériques (type tablettes) pour les enfants qui en ont besoin et identifiés par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN33), en dehors du temps scolaire.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le service d'accueil minimum exceptionnel dans les écoles de la ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Point suivant, Madame CUNY.

MME CUNY

Oui, Monsieur le Maire, permettez-moi de commencer la présentation de cette délibération par des remerciements comme vous l'avez fait, aux services municipaux pour leur engagement, leur adaptation et leur investissement dans l'élaboration et la mise en place de l'accueil quotidien des enfants du personnel soignant, et en premier lieu, je m'adresse aux agents des écoles qui malgré l'appréhension des premiers jours ont fait preuve de professionnalisme sans faille dans leur mission de service public.

Depuis le 17 mars, environ 200 enfants sont accueillis quotidiennement de 7h30 à 18h30 et gratuitement dans 8 écoles par le personnel municipal. Les enseignants suivent un protocole d'entretien adapté. Masques et gel hydroalcoolique pour les agents et les enseignants sont à leur disposition, sont bien sûr mis en place.

Le week-end des enfants sont accueillis à l'école Pressensé par des animateurs. La restauration est assurée par le SIVU y compris le week-end avec un menu unique simplifié. En cette période particulière, le SIVU s'est fortement adapté pour garantir une continuité de service et répondre à la nouvelle demande comme la réalisation de repas sur de nouveaux sites à vocation sociale comme l'Auberge de jeunesse.

Depuis le début du confinement, des prêts de matériels de restauration des écoles ont été faits envers les EHPAD et les résidences seniors.

D'autre part, la Ville met à disposition dans les 8 écoles accueillant les enfants une tablette numérique pour les enseignants. Un enseignement à distance a été mis en place par l'Éducation nationale, mais certains enfants n'y ont pas accès faute de moyens matériels. C'est pourquoi afin d'assurer la continuité pédagogique, la Ville a mis gratuitement à disposition du matériel pour les enfants qui en ont besoin et qui ont été identifiés par l'Éducation nationale, ils en ont bénéficié et en bénéficient bien sûr toujours. C'est ce qui a permis à l'ensemble des accueils de fonctionner pour la plus grande satisfaction des familles et des enseignants.

C'est grâce à l'engagement de tous que nous avons pu avancer dans ce défi en amont et améliorer, jour après jour, le dispositif de manière aussi positive qu'il était possible en évitant de faire peser toute sorte d'angoisse sur les enfants.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter ce service d'accueil minimum exceptionnel dans les écoles de cette ville. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Merci Madame CUNY. C'est vrai que l'on a eu quelques difficultés de compréhension parce que je pense que le débit n'était peut-être pas optimum, mais ce n'est pas grave.

MME CUNY

Désolée.

M. LE MAIRE

On en a compris l'essence et les remerciements que vous avez adressés aux personnels, aux intervenants, et puis re-expliquer tout ce qui a été mis en place pendant cette période. Comme quoi le wifi est une nécessité un peu partout dans la ville parce que là le débit n'était peut-être pas optimum, votre image s'est figée, et le débit était saccadé.

Donc, désolé. Moi, je m'en remets à la délibération, et s'il n'y a pas de demande d'intervention... Je vois que Monsieur HURMIC m'indique qu'il vote pour. Il n'y a pas d'oppositions sur ce dossier, sur cette délibération ? Personne ? Madame AJON enfin vote pour. Enfin, tout le monde vote pour. Donc, à l'unanimité, ce dossier est adopté.

Séance du Mercredi 29 avril 2020

Merci d'avoir participé à cette séance du Conseil municipal même si, des fois, c'est un peu plus compliqué techniquement. On a pu même le vérifier ce matin avec Monsieur HURMIC par échanges interposés. Des fois, ce n'est pas toujours évident. La maîtrise des liens, des prises de parole, cela demande un peu d'apprentissage au numérique collectif. Cela y est, on va y arriver petit à petit. C'est pour cela que je suis heureux d'avoir eu ces échanges avec vous et que je vous donne rendez-vous pour la semaine prochaine. Portez-vous bien. Prenez soin de vous et de vos proches, et à la semaine prochaine.

La séance est levée 18 heures 14